

CONTRAT DE RURALITÉ POUR LE TERRITOIRE DU PAYS THUR DOLLER

Etabli entre

L'Etat, représenté par le Préfet du Haut Rhin, Monsieur Laurent TOUVET

et

**Le syndicat mixte de pôle d'équilibre territorial et rural :
du Pays Thur Doller**, représenté par son président, Monsieur Laurent LERCH

ci-après dénommés les porteurs du contrat ;

et

Le conseil régional de la Région Grand Est, représenté par **Monsieur Jean Paul OMEYER**

Le conseil départemental du Haut Rhin représenté par son premier Vice-président Monsieur Rémy WITH,

Les Communautés de Communes :

Communauté de Communes de Thann-Cernay représentée par M. Romain LUTTRINGER, Président

Communauté de Communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach représentée par M. Laurent LERCH,
Président

Communauté de Communes de la Vallée de Saint Amarin représentée par M. François TACQUARD, Président

Les communes :

- **Thann**, représenté(s) par M Romain Luttringer, Maire
- **Masevaux**, représenté(s) par M Laurent Lerch, Maire
- **Saint Amarin**, représenté(s) par M Charles Wehrlen, Maire
- **Wattwiller**, représenté par M Raphael Schellenberger, Maire
- **Burnhaupt le Haut**, représentée par Mme Véronique SENGLER, Maire
- **Dolleren**, représenté par M Jean Marie Ehret, Maire
- Le Syndicat Mixte du Lac de Kruth Wildenstein, représenté par M François Tacquard, Président
- L'association de gestion du parc de Wesserling, représentée par M François Tacquard, Président
- Le centre du torrent, représenté par M Rolf Martin, Président

Autres partenaires :

Tout autre acteur co-contractant du contrat au titre de sa participation (financière et/ou en ingénierie ou contribution) à un ou plusieurs volets : Corps consulaires, syndicat mixte, établissements et opérateurs publics, bailleurs sociaux, associations, etc.

ci-après dénommés les partenaires du contrat.

Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale.

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département du Haut-Rhin et de la Région Grand Est repris dans le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Thur Doller.

TABLE DES MATIÈRES

I.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE	4
1.	Le territoire du contrat	Erreur ! Signet non défini.
2.	Une position géographique stratégique	7
3.	Des ressources naturelles qui sont à l'origine d'un riche passé industriel (contexte historique)	8
4.	Une population vieillissante	8
5.	Trois secteurs géographiques aux évolutions différentes : montagne, piémont, plaine	10
II.	DIAGNOSTIC TERRITORIAL	13
1.	Economie & Tourisme	13
a.	Une économie industrielle en mutation	13
b.	Un potentiel touristique à valoriser	14
2.	Environnement	15
a.	La reconquête et la gestion des espaces fragilisés par l'histoire industrielle	15
b.	Le développement des énergies renouvelables	15
c.	Un territoire engagé dans un plan climat-énergie territorial volontaire depuis 10 ans, avec des perspectives d'amélioration constantes	17
d.	Des démarches énergétiques et écologiques innovantes	18
3.	Services à la population	19
a.	Des services de base qui diminuent	19
b.	Un service de santé fragilisé	19
c.	Des logements vieillissants	20
4.	L'équilibre des territoires et des bourgs centres	21
a.	Une mobilité difficile sur le territoire	21

b.	Des commerces de moins en moins présents dans les vallées	22
III.	ENJEUX DU TERRITOIRE.....	23
IV.	ÉTAT DES LIEUX DES DÉMARCHES EN COURS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL, DE COHÉSION SOCIALE ET D'ATTRACTIVITÉ	34
1.	Présentation de la Stratégie de l'Etat sur le Pays Thur Doller.....	34
2.	Dispositifs, plans d'actions et conventions en cours	36
V.	OBJECTIFS ET PROJETS D' ACTIONS	41
VI.	MODALITÉS DE PILOTAGE ET PARTENAIRES DU CONTRAT	48
1.	La gouvernance	48
2.	L'ingénierie mobilisée.....	49
3.	La participation des habitants et des acteurs de la société civile	49
VII.	LE SUIVI ET L'ÉVALUATION.....	49
VIII.	LA DURÉE DU CONTRAT	49
IX.	MODIFICATION DU CONTRAT	50
	ANNEXES	51

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

1. Le territoire du contrat

Le territoire du Pays Thur Doller est situé dans la Région Grand Est dans le département du Haut-Rhin (Alsace - 68). Sa superficie est d'environ 486 km² pour 67 000 habitants, soit une densité de 136 habitants/km².

Il réunit 3 communautés de communes et ses bourgs centres, soit 46 communes :

- 1- La Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin (CCVSA),
Elle regroupe 15 communes dans le haut de la vallée de la Thur et rassemble quelque 13 000 habitants, et est entièrement située en zone de montagne. Elle comprend le bourg centre de Saint Amarin (2 326 hab.).
- 2- La Communauté de communes Thann-Cernay (CCTC),
Fruit d'une fusion volontaire en 2013 entre la CC du Pays de Thann et la CC de Cernay et environs, elle comprend 38 000 habitants et couvre tout le piémont de la Vallée de la Thur. Elle comprend 16 communes, dont une commune nouvelle. Les deux communes les plus peuplées du Pays s'y trouvent : Cernay (11 664 hab.) et Thann (7 933 hab.).
- 3- La Communauté de communes de la Vallée de la Doller et Soultzbach (CCVDS),
Elle comprend 15 communes pour une population de 17 000 habitants, dont deux communes nouvelles et couvre l'ensemble de la Vallée de Doller du Ballon d'Alsace au piémont. La commune de Masevaux-Niederbruck (3 797 hab.) est au centre de la vallée, à la jonction entre la partie montagne et la partie piémont.

Le PETR du Pays Thur Doller

Les premières démarches de création d'un Pays et de reconnaissance de périmètre remontent à 1998. Dès 1999, les quatre intercommunalités décident de travailler ensemble. Leurs premières réflexions porteront sur le tourisme et l'économie. Une charte de Pays a été adoptée en 2002 et un conseil de développement a été créé la même année. Il est d'ailleurs toujours en activité, et a connu plusieurs renouvellements.

Afin de renforcer son action et d'en améliorer son efficacité, la formule de portage par l'une des collectivités a été abandonnée au profit de la création d'un Syndicat Mixte au 01 janvier 2004. D'abord axé uniquement sur la mise en œuvre de la charte, il a été doté de la compétence « Elaboration du Scot » en 2007. Le Schéma de Cohérence Territoriale a d'ailleurs été approuvé en mars 2014. Il est actuellement dans sa phase de mise en œuvre.

Suite à l'adoption de la loi MAPTAM (27janv 2014), le préfet du Haut Rhin a acté par arrêté préfectoral en date du 02 octobre 2014, la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR).

Le Nom des communes au sein de chaque Communauté de communes

--- Communes de la CCVSA (15 communes)

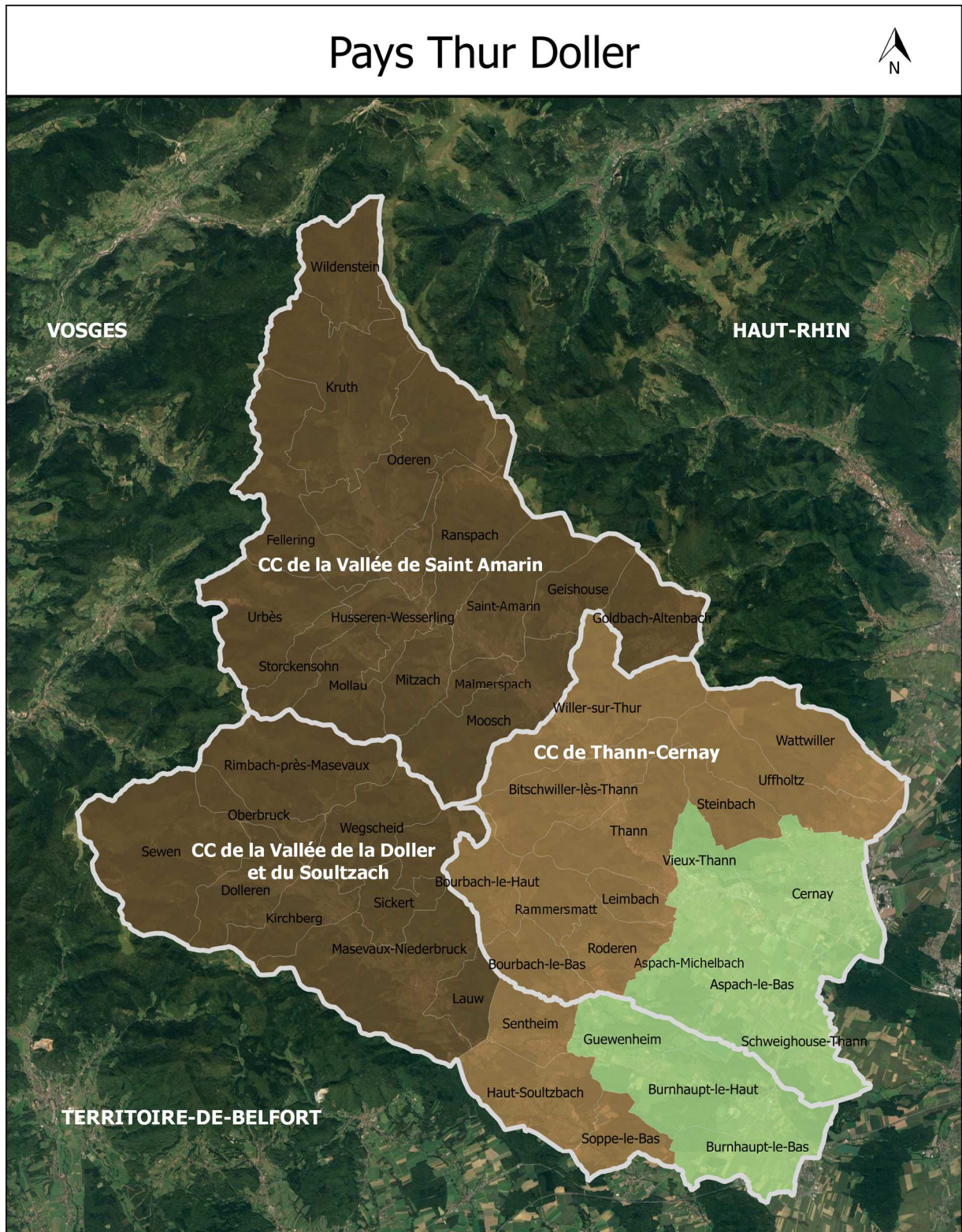
Fellingring, Geishouse, Goldbach-Altenbach, Husseren-Wessering, Kruth, Malmerspach, Mitzach, Mollau, Moosch, Oderen, Ranspach, Saint-Amarin, Storckensohn, Urbès, Wildenstein

--- Communes de la CCTC (16 communes)

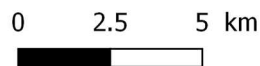
Aspach-le-Bas, Aspach-Michelbach (Aspach-le-Haut + Michelbach), Bitschwiller-lès-Thann, Bourbach-le-Haut, Bourbach-le-Bas, Leimbach, Rammersmatt, Roderen, Steinbach, Uffholtz, Thann, Wattwiller, Willer-sur-Thur, Cernay, Schweighouse-Thann, Vieux-Thann

--- Communes de la CCVDS (15 communes)

Burnhaupt-le-Bas, Burnhaupt-le-Haut, Guewenheim, Lauw, Masevaux-Niederbruck (=Masevaux + Niederbruck), Sickert, Kirchberg, Wegscheid, Oberbruck, Dolleren, Rimbach-près-Masevaux, Sewen, Le Haut Soultzbach (Mortzwiller + Soppe-le-



- Montagne
- Piémont
- Plaine



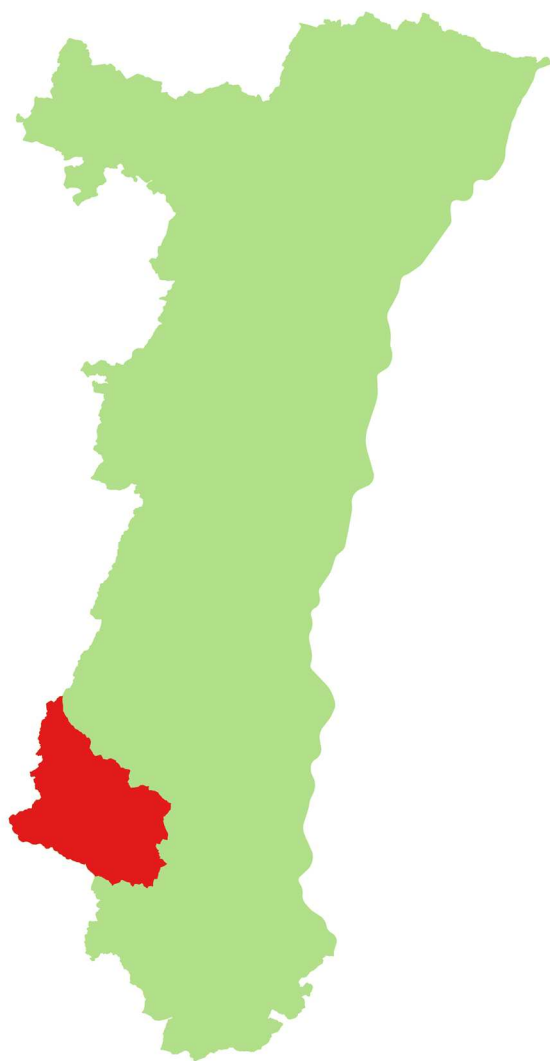
Réalisation: Pays Thur Doller 2017

0

2. Une position géographique stratégique

A caractère rural, le territoire est le plus méridional des Vosges alsaciennes et débouche sur la plaine d'Alsace. Il est composé des vallées de la Thur et de la Doller séparées par le massif du Rossberg. Malgré cet obstacle physique et des formes urbaines contrastées, les deux vallées entretiennent des relations historiques. Cette relation, au-delà de la volonté des acteurs locaux, fonde la démarche du territoire depuis près de 25 ans.

Le territoire bénéficie d'un positionnement géographique stratégique. Ce positionnement est inter-régional et transfrontalier entre l'Alsace, la Franche-Comté, la Lorraine, la Suisse et l'Allemagne. Il est proche des pôles de Mulhouse et Bâle, mais également des agglomérations de Belfort et de Montbéliard.

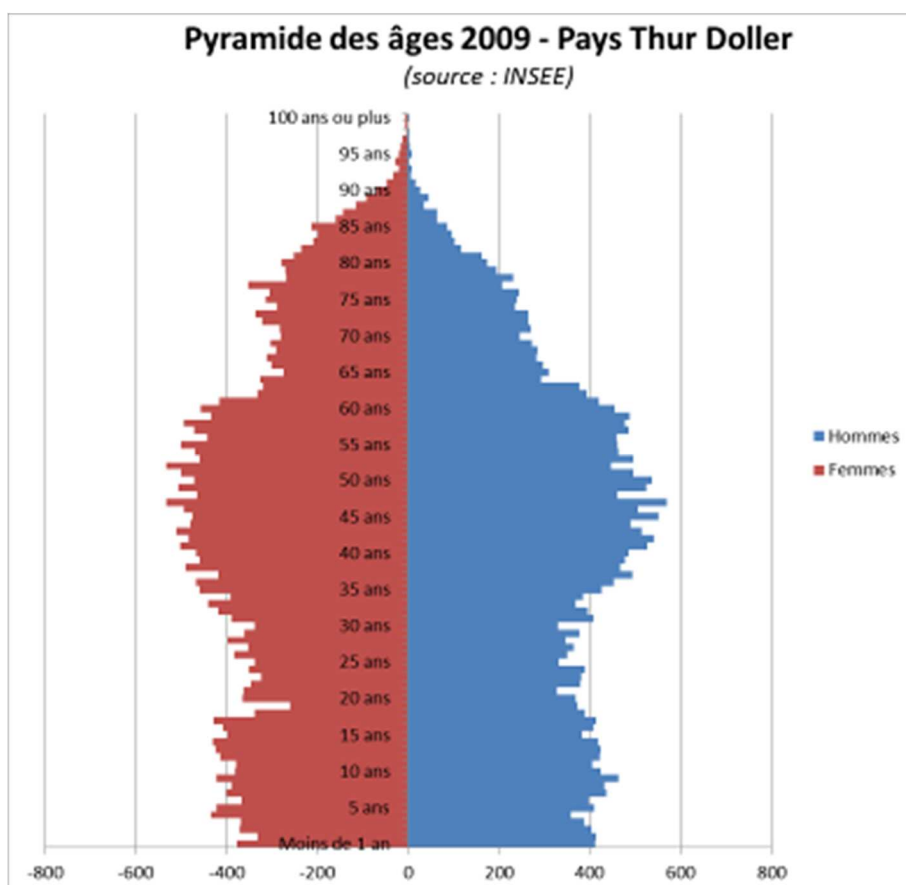


3. Des ressources naturelles qui sont à l'origine d'un riche passé industriel (contexte historique)

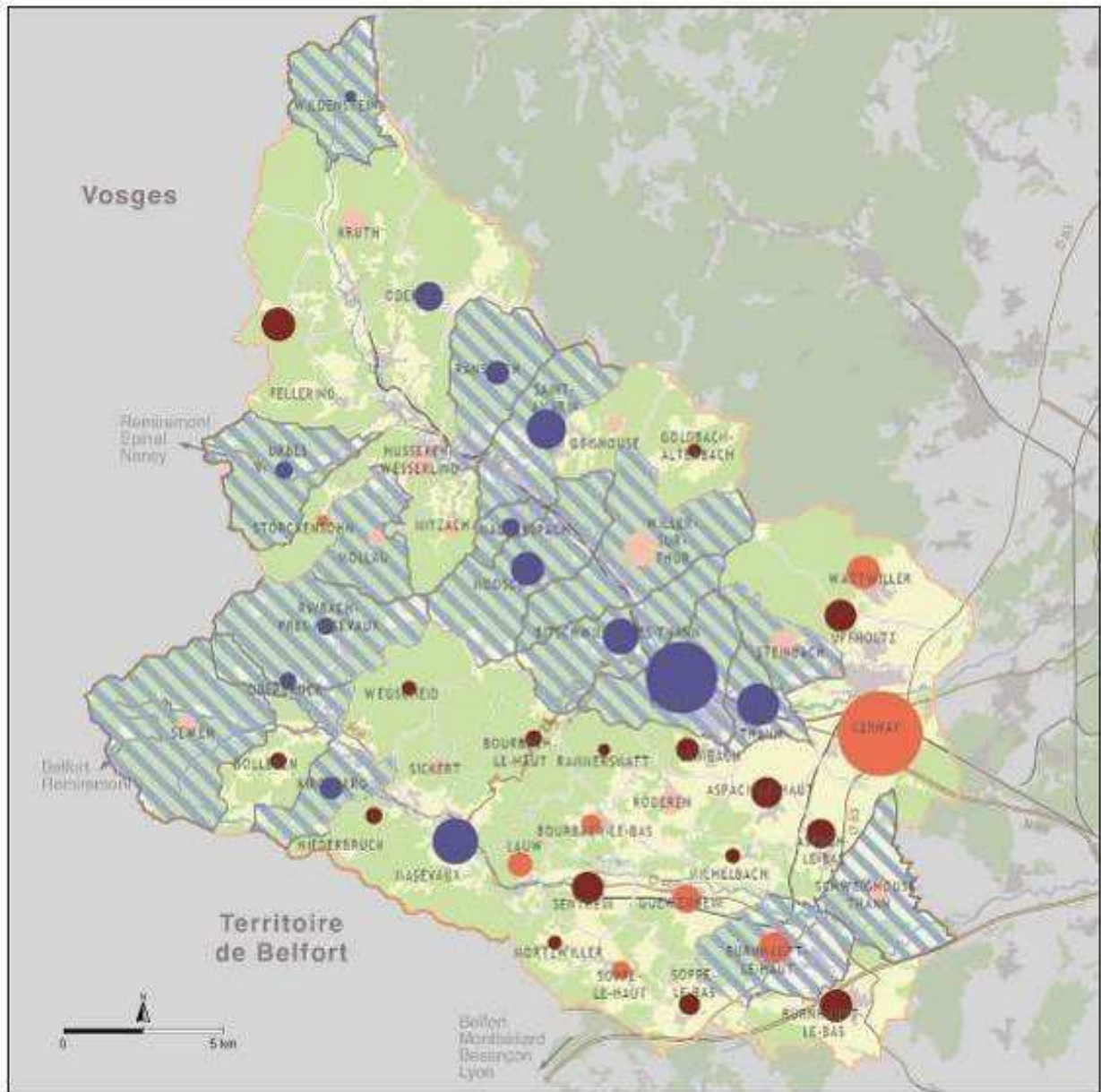
Au 18^{ème} et 19^{ème} siècle, la vallée de la Thur est un pôle d'innovation industrielle majeur dans l'Est de la France tant dans le domaine de la sidérurgie que du textile. L'énergie hydraulique permet aux entreprises de se développer sans coût énergétique. Au fil des siècles, le tissage et le filage, l'exploitation des mines polymétalliques (métaux), sidérurgique (fer, acier, fonte), scieries, moulins et tuileries ont donné à la population locale un précieux savoir-faire industriel. Les forêts ont fourni le bois d'œuvre et le combustible, les carrières ont permis d'approvisionner en matériaux de construction les grands chantiers industriels. C'est donc grâce au textile que la révolution industrielle naît et que les premières voies ferrées de l'Est de la France se construisent. Elles permettaient d'acheminer les matières premières et d'exporter les produits finis. Aujourd'hui, cette richesse est en pleine mutation et doit faire face au déclin industriel.

4. Une population vieillissante

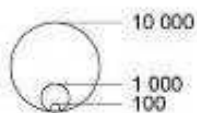
La démographie actuelle du territoire présente un vieillissement de la population important, particulièrement en hautes vallées.



EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE



Nombre d'habitants en 2009



Source : INSEE ; BD CARTO, ©IGN 2009 ;
Réalisation : AURM, LH, mars 2013

Evolution démographique entre 1999 et 2009

- Croissance démographique forte : supérieure à 10 %
- Croissance démographique modérée : 5 à 10 %
- Croissance démographique faible : 0 à 5 %
- Commune ayant perdu de la population
- Commune ayant un solde migratoire déficitaire entre 1999 et 2009



5. Trois secteurs géographiques aux évolutions différentes : montagne, piémont, plaine

La Montagne permet l'exploitation des ressources naturelles, bénéfique à l'économie.

En montagne, les ressources naturelles et la géologie du site démontrent rapidement un intérêt économique puis touristique. Les paysans d'autrefois travaillaient principalement en montagne pour y extraire les ressources naturelles que sont : l'eau, le bois, le fer.

Le paysage vallonné, partagé entre les **hautes-chaumes** et la forêt, accueille une faune et une flore exceptionnelles. Le cadre naturel du territoire permet aux paysans d'utiliser les hautes-chaumes comme pâturage pour leurs troupeaux. La **forêt** couvre 70% de la surface du territoire. La disponibilité de cette ressource a permis le développement de la filière bois. Les paysans (-mineurs) utilisaient également le sol volcanique et rocheux pour l'exploitation des **mines**, ils y extrayaient le fer, les minéraux et les fossiles.

Une autre des ressources naturelles, et non des moindre, est **l'eau**. L'énergie hydraulique produite à partir des sources et des lacs de montagne, formés à l'époque glaciaire, a permis le développement des industries au 18^{ème} et 19^{ème} siècles. Les paysans deviennent alors des paysans-ouvriers (tisserands). Ils abandonnent peu à peu l'agriculture.

Depuis la période de l'ère industrielle, divers moyens de transport se sont développés pour l'exportation de marchandises vers la plaine d'Alsace ou à destination des grandes régions économiques transfrontalières. Ces accès routiers et ferroviaires ont également favorisé les déplacements touristiques. Le territoire a connu une période faste à l'époque du textile, avec une production exportée dans le monde entier. La manufacture de Wesserling, réputée pour sa production d'indienne, a été le fleuron du secteur, appuyé par de nombreuses entreprises textiles locales tout le long de la Thur jusque Cernay mais aussi le long de la Doller.

Mais la croissance industrielle étant plus forte, l'activité touristique a été délaissée. Le territoire a développé le tourisme et ses équipements après la crise industrielle de 1960. Désormais, la montagne et ses activités apparaissent comme un vecteur de croissance.

Le Piémont accueille le développement des industries et la naissance des bourgs centres.

Le Piémont est la zone de transition entre le massif et la plaine. Le terroir, les collines sous vosgiennes sont propices à la culture de la vigne, qui est présente dans tous les villages. Le plus réputé d'entre eux, aujourd'hui encore, est celui du Rangen, à Thann. Quelques temps négligé, le vignoble a reconquis ces dernières années une partie des zones AOC, de nouvelles parcelles sont exploitées. Le piémont viticole de Leimbach/Thann marque le début de la route des vins d'Alsace, il en constitue la Porte Sud.

Le piémont comprend également des secteurs de vergers, soumis à la pression urbaine, ceinturant les unités villageoises. Un important travail de sensibilisation et d'accompagnement a été mis en place pour maintenir cette spécificité, cette production locale, ces paysages.

Le piémont s'est également développé avec l'implantation de l'industrie chimique, étroitement liée au développement du textile. L'une des plus anciennes usines chimiques de France (1808) est celle de Thann, aujourd'hui totalement intégrée dans le tissu urbain. Imposant également d'importantes contraintes de développement tant pour l'habitat que pour celui de l'usine.

Le piémont s'est également structuré avec les bourgs centres, comme celui de Thann. Positionné en débouché de vallée, la cité médiévale thannoise, également sous-préfecture, a été de tous temps un point de franchissement du massif des Vosges.

La Plaine favorise l'agriculture céréalière.

Troisième unité du territoire, la Plaine accueille une agriculture plutôt intensive, orientée majoritairement sur la culture des céréales, prenant appui sur une parcellaire plus grande, souvent objet de plusieurs remembrements fonciers.

La Plaine, collecteur des nombreux matériaux charriés par les rivières, et les glaciers de l'époque, est également importante pour l'exploitation de gravières (Cernay, Aspach le Haut). Les différents matériaux issus du sol (le calcaire, le sable, le gravier, le granit) servent aux travaux de voiries et du bâtiment.

Aujourd'hui, les grands espaces de la plaine, facilement aménageables et bien desservi accueillent zones d'activités, zones commerciales et activités de services en amont des vallées. Néanmoins ces espaces sont également sensibles aux risques d'inondation.

Les zones commerciales et économiques de la Plaine :

- *Débouché de la Thur : zone commerciale de la Croisière, zones économiques de Cernay et de Vieux Thann*
- *Débouché de la Doller : zone commerciale du Pont d'Aspach, zones économiques des deux Burnhaupt*

Vue synoptique des trois unités composant le territoire Thur Doller, spécificité, complémentarités

	Montagne	Piémont	Plaine
Economie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Friches ▪ Industries ▪ Tourisme ▪ Agriculture extensive 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Friches ▪ Industries ▪ Activités tertiaires ▪ Urbanisation ▪ Vignoble 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Friches ▪ Industries ▪ Agriculture ▪ Zone d'activités ▪ Agriculture intensive
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agro-tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vergers en friche ▪ Agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agriculture
Nature <i>(paysage, sites et attraits touristiques naturels)</i>	<p><u>PAYSAGE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Forêts et pâturages, montagnes, chaumes, lacs de montagne <p><u>SITES NATURELS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Grand Ballon ▪ Ballon d'Alsace, en voie de classification comme grand site national ▪ Markstein ▪ Le Sée d'Urbès ▪ Cascades (Moosch, Kruth, Ranspach, Sewen, Storckensohn, Wildenstein) ▪ Lac d'Alfeld (Sewen), lacs de Neuweiher (Oberbruck), lac du Lachtelweiher (Kirchberg), lac des Perches (Rimbach-prés-Masevaux), lac de Kruth Wildenstein <p><u>ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ski au Markstein, au Grand Ballon, au Frenz et au Schlumpf ▪ Parapente ▪ Baignade et activités nautiques au lac de Kruth-Wildenstein ▪ Randonnées à pied, à vélo, en raquettes ou avec un âne 	<p><u>PAYSAGE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vergers de piémont, vignes et coteaux, forêts, étangs cours d'eau, prés... <p><u>ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Randonnées à pied, à vélo, à cheval 	<p><u>PAYSAGE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Étangs et lacs de plaine, terres agricoles, forêts de plaine <p><u>SITES NATURELS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Barrage de Michelbach <p><u>ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Randonnées à pied, à vélo, à cheval
Le territoire dispose également d'un Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement des Hautes Vosges basé à Wildenstein (découverte patrimoine naturel et paysage) et intervenant sur le territoire et même au delà			
Tourisme <i>(attraits touristiques, patrimoine, hébergement)</i>	<p><u>ROUTES TOURISTIQUES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Route des crêtes ▪ Route Joffre qui relie Thann à Masevaux ▪ Route de la truite <p><u>PATRIMOINE HISTORIQUE MILITAIRE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Monument national classé du Hartmannswillerkopf ▪ Les collections du Musée Serret à Saint-Amarin ▪ Mines de Steinbach, Bourbach-le-Bas ▪ Le tunnel d'Urbès <p><u>INDUSTRIEL</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Moulin de Storckensohn ▪ Écomusée textile de Wesserling <p><u>PATRIMOINE RELIGIEUX ET PATRIMOINE BÂTI</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La vieille ville de Saint Amarin ▪ Le centre ville de Masevaux ▪ L'Abbaye et l'église Saint-Martin (Masevaux) ▪ La vierge d'Alsace (Niederbruck) ▪ L'orgue Callinet de Mollau ▪ Les ruines du château du Schlossberg (Kruth) ▪ La Chapelle Saint Nicolas (Kruth) ▪ La chapelle Notre-Dame du bon secours (Oderen) <p><u>HÉBERGEMENT</u></p> <p>Fermes-auberges, camping, hôtels</p>	<p><u>ROUTES TOURISTIQUES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Train touristique de Senthem à Burnhaupt-le-Haut/Cernay ▪ Route du vin (vignoble alsacien du Rangen, la porte sud de la route des vins à Thann, les coteaux de Cernay) ▪ Route Joffre qui relie Thann à Masevaux <p><u>PATRIMOINE HISTORIQUE MILITAIRE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'abri-mémoire de Uffholtz ▪ La croix de Lorraine à Thann ▪ Le sentier des Bunkers à Burnhaupt-le-Bas <p><u>PATRIMOINE CULTUREL</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Musée des amis de Thann ▪ Maison de la Géologie de Senthem <p><u>PATRIMOINE RELIGIEUX ET PATRIMOINE BÂTI</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le centre historique de Thann ▪ Les ruines du château de l'Engelbourg (Thann) ▪ Collégiale Saint Thiébaud (Thann) ▪ L'église romane de Wattwiller <p><u>HÉBERGEMENT</u></p> <p>Gîtes, camping hôtels</p>	<p><u>ROUTES TOURISTIQUES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Porte d'entrée pour la route du vin et la route des crêtes ▪ Train touristique <p><u>PATRIMOINE CULTUREL</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Musée de la porte de Thann à Cernay ▪ Parc à cigogne (Cernay) <p><u>PATRIMOINE RELIGIEUX ET PATRIMOINE BÂTI</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le centre ville de Cernay ▪ Eglise St Etienne de Cernay ▪ Eglise néogothique de Burnhaupt-le-Haut <p><u>HÉBERGEMENT</u></p> <p>Gîtes, camping, hôtels</p>
Bourgs centres	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Masevaux ▪ Saint-Amarin 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Thann 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cernay
Transport	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accès routier RD483, RN66, D466 / Pistes cyclables ▪ Bus Sewen – Masevaux – Mulhouse / Tram-Train Vallée de la Thur 		
Culture et loisirs	<p><u>EQUIPEMENTS SPORTIFS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le COSEC de Masevaux ▪ Centre de loisirs et piscine (Wesserling) ▪ Piscine intercommunale (Masevaux) <p><u>EQUIPEMENTS CULTURELS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La Grange Burcklé (Masevaux) ▪ Le Cercle Catholique Saint-Martin (Masevaux) ▪ Médiathèque (Parc Wesserling) ▪ Théâtre de Poche (Wesserling) ▪ Salle du CAP à Saint Amarin 	<p><u>EQUIPEMENTS SPORTIFS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Piscine de Thann ▪ Les salles de sport Charles Walch à Thann <p><u>EQUIPEMENTS CULTURELS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Médiathèque de Thann, ▪ Bibliothèque de Roderen, ▪ Le centre documentaire de l'Abri-Mémoire d'Uffholtz. ▪ Le relais culturel Pierre Schiele (Thann) ▪ Le Foyer Saint-Erasme d'Uffholz 	<p><u>EQUIPEMENTS SPORTIFS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Piscine de Cernay ▪ Complexe sportif de Burnhaupt-le-Haut ▪ Gymnase René Cassin (Cernay) <p><u>EQUIPEMENTS CULTURELS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Espace GRUN de Cernay ▪ Médiathèque de Cernay
Services à la population	<p><u>JEUNESSE-ENFANT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Centre multi-accueil à Masevaux (crèche, halte-garderie) ▪ Un relai des Assistantes Maternelles (RAM) à Masevaux ▪ Des services périscolaires (Law, Masevaux, Kirchberg) ▪ Des accueils de loisirs (ACM à Saint Amarin) <p><u>SANTÉ</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ EHPAD à Masevaux, Oderen, Moosch ▪ Centre médical « Le Schimmel » à Masevaux ▪ Hôpital civil de Masevaux 	<p><u>JEUNESSE-ENFANT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Centre multi-accueil à Senthem ▪ Des services périscolaires (Senthem, Soppe-le-Bas) <p><u>SANTÉ</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ MARPA à Senthem, EHPAD ▪ Le CSSR Saint-Jean à Senthem ▪ Centre hospitalier à Thann ▪ EHPAD à Thann 	<p><u>JEUNESSE-ENFANT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Centre multi-accueil et RAM à Burnhaupt-le-Haut, Thann et Cernay ▪ Des micro-crèches à Bitschwiller-lès-Thann et à Aspach-Michelbach ▪ Des services périscolaires (les 2 Burnhaupt, Guewenheim)

II. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Economie & Tourisme

a. Une économie industrielle en mutation

Une forte progression du chômage ces dernières années, un des taux les plus importants d'Alsace

L'économie des vallées de la Thur et de la Doller, a été très impactée par la crise de 2008. La fermeture des entreprises (Hymer, Fibertechs, Gahrin, ...) et la mise en place de plans sociaux (Trelleborg, Saic-Velcorex, ...) ont fortement contribué à l'augmentation du nombre des demandeurs d'emploi sur le territoire et encore plus dans les fonds de vallée. Le territoire fait face à une évolution importante de la demande d'emploi (+ 78% en 8 ans /Alsace + 77%). Les demandes d'emplois non qualifiés diminuent au profit des emplois très qualifiés au détriment d'une population souvent en manque de qualification et réticente à engager une formation professionnelle pour se reconvertir. Cette offre d'emploi va donc plus intéresser des salariés extérieurs au territoire Thur Doller.

A cela s'ajoute, par manque de visibilité commerciale des entreprises, une offre d'emploi de plus en plus précaire. En 2015, 83% des contrats de travail signés ont été des CDD (source Urssaf 2015-Hors contrat Intérim).

Un tissu artisanal dense, présent sur tout le territoire, socle d'un développement endogène à accompagner

En dehors, des grandes entreprises, il existe sur le territoire un réseau d'artisans qui contribue au développement du tissu économique.

Une offre locative dans d'anciennes friches en secteur montagne, permettant de préserver et maintenir le tissu de PME et d'emplois dans la vallée, qui nécessitent d'énormes efforts publics

Les friches attirent des entreprises à la recherche d'espaces locatifs. Plus économique que la construction de nouveaux bâtiments, ces espaces locatifs favorisent un cadre de vie agréable dans un milieu rural. Le territoire travaille donc sur la reconversion de ces bâtiments. Citons un exemple, la vallée de Saint-Amarin qui a réhabilité 130 000 m2 et a permis l'installation de plus de 110 PME. Bien que le nombre d'ouvriers dans ces PME soit inférieur à celui des grandes entreprises des plaines, il permet toutefois d'occuper les espaces, de maintenir des emplois locaux, et contribue ainsi à l'équilibre du territoire.

Une offre foncière essentiellement en plaine, partiellement disponible.

Le piémont et la plaine peuvent accueillir une large gamme d'activités propice aux grandes entreprises (Parc d'activités Thann Cernay, zones industrielles Cernay, zone d'activités du Pont d'Aspach). Les secteurs d'avenir ciblés sont notamment la production de biens, la recherche et la formation dans les domaines de la construction durable, des énergies renouvelables et des industries propres. L'équipement de cette offre doit être renforcé, notamment en matière d'accès (routes, fibre, ..) et d'énergies.

Une offre locative en pépinières et hôtels d'entreprises à conforter, des équipements à maintenir

Le piémont accueille des pépinières ou hôtels d'entreprises, à Vieux-Thann, Cernay mais aussi à Wesserling ou Dolleren. Face à une forte crise industrielle, le territoire a réagi rapidement en mettant en place une offre locative attractive pour attirer des entreprises. Cela a permis de développer une capacité d'accueil plus forte que dans le reste de l'Alsace. Le territoire possède d'indéniables atouts pour pérenniser l'implantation de ces entreprises comme un cadre de vie de qualité. Le maintien de ces espaces d'entreprises est indispensable. Ils nécessitent également un suivi et un accompagnement des jeunes entreprises installées.

Un panel de services aux entreprises existant mais insuffisant

La plaine propose des commerces et des services qui favorisent de nouveaux emplois tertiaires. Le territoire est couvert par la fibre optique mais le haut débit n'est pas encore présent dans toutes les zones. La ruralité du territoire et la distance avec l'agglomération de Mulhouse n'offre pas les services de proximité adaptés aux entreprises.

Une identité territoriale insuffisamment reconnue à l'échelle départementale et interrégionale.

Le territoire est peu attractif du fait de la concurrence des grandes villes comme Mulhouse ou Bâle.

b. Un potentiel touristique à valoriser

La montagne, le piémont et la plaine proposent des attractivités complémentaires.

Des patrimoines riches à valoriser

La montagne et le piémont ont un potentiel touristique plus développé que la plaine. Le milieu montagnard présente des sites naturels comme le Ballon d'Alsace, le Grand Ballon, le Markstein, les lacs de montagne (lac d'Alfeld, lac de Kruth) ou le parc de Wesserling. La faune et la flore ainsi que les villages pittoresques d'altitude attirent les touristes, notamment sur la route des crêtes (l'une des premières routes touristiques de France). Possédant un riche passé historique, le territoire a aussi un important patrimoine militaire (site du Hartmannswillerkopf, le Linge...) ou industriel (mines de Steinbach, Bourbach-le-Bas, Wegscheid, ...).

La ville de Thann est également un atout majeur avec sa collégiale Saint-Thiébaud, le château de l'Engelbourg et la porte sud de la route des vins (vignoble du Rangen, coteaux de Cernay). Masevaux et Thann sont des villes touristiques d'accueil peu reconnues. Certaines collectivités investissent dans des équipements parfois coûteux : stations de ski, infrastructures touristiques, nouveaux équipements... qu'il leur revient de maintenir en état.

Une offre en hébergement touristique insuffisante tant qualitativement que quantitativement

En montagne, les touristes sont attirés par les produits locaux et s'arrêtent aisément dans des fermes-auberges pour la qualité des produits et l'authenticité des lieux. Les campings de qualité sont principalement en montagne et au débouché de la vallée de la Doller. Le territoire dispose aussi d'une offre conséquente en matière de gîtes, mais seule une partie d'entre eux relève d'un haut-standing. Ces derniers connaissent un taux de remplissage bien plus important tout au long de l'année.

L'offre hôtelière est basée principalement sur des unités familiales à capacité réduite et à des standing d'entrée de gamme. De plus, les hôtels de plaine sont davantage orientés vers une clientèle d'affaire et sont peu attractifs pour le tourisme de séjour. Souhaitant accueillir une clientèle variée, le territoire doit mettre en place une démarche de marketing territorial pour identifier les besoins et valoriser des offres spécifiques adaptées.

Une faible notoriété du territoire en tant que destination écotouristique Hautes Vosges d'Alsace notamment sur le marché de la proximité : le Sud Alsace et le bassin rhénan

Le territoire Thur Doller, bien que Porte Sud de la Route des Vins, échappe aux grands flux touristiques qui recherchent l'Alsace traditionnelle et qui privilégient les classiques : maisons à colombages, collines viticoles, et les grandes Villes comme Colmar ou Strasbourg. Même Mulhouse, doit œuvrer pour dépasser son image de cité industrielle. Ces flux sont donc à construire, valoriser, promouvoir, car des atouts, ces deux vallées méridionales en disposent : les sommets les plus élevés du massif (avec une route des crête aux vues panoramiques), le parc industriel et paysager de Wesserling à la notoriété internationale, l'un des rares trains touristiques, le mémorial national du Hartmannswillerkopf (champ de bataille de 14-18), la cité médiévale de Thann, parmi les plus beaux détours de France, et un potentiel d'activités de nature très important.

Ces dernières années, les collectivités travaillent ensemble sur la marque **Hautes Vosges d'Alsace**, associée au slogan « **L'Alsace, la montagne en plus** » pour valoriser le patrimoine montagnard du territoire et identifier les Vosges à l'Alsace et non seulement au département des Vosges.

2. Environnement

a. La reconquête et la gestion des espaces fragilisés par l'histoire industrielle

Le territoire Thur Doller dispose d'une activité agricole diversifiée dont une agriculture de montagne à préserver et à valoriser.

Les conséquences de l'histoire industrielle : friches, érosion, appauvrissement des sols, pollution...

L'industrialisation du territoire a modifié considérablement le paysage rural et impacté l'environnement. La montagne et le piémont offraient un environnement naturel favorable au développement des industries : les affluents des rivières pour l'énergie hydraulique, le bois pour la métallurgie, les ressources minières... En montagne, le défrichement est important. Les industries, quant à elles, ont apporté une pollution dans les vallées, une altération des sols.

Un milieu naturel reconnu, mais soumis à de fortes contraintes, dont l'artificialisation des sols

La montagne en particulier est reconnue pour sa riche biodiversité et son équilibre entre la faune et la flore. De nombreux sites naturels ou semi-naturels font partie du réseau Natura 2000. Dans le Parc des Ballons des Vosges (l'un des plus grands Parcs naturels régionaux de France) se trouvent également les sommets les plus élevés du massif vosgien et du territoire (le Grand Ballon et le Ballon d'Alsace).

Des ressources en eau importantes dont il faut conserver la qualité et assurer la quantité, pour éviter un épuisement en eau potable.

Avec la Thur et la Doller, le territoire a un fort potentiel en eau. De nombreuses ressources permettent d'assurer l'alimentation en eau potable. L'eau est principalement puisée dans les sources montagneuses et dans les nappes des cours d'eau. Seul le secteur de Thann-Cernay, grâce à l'interconnexion mise en place avec l'agglomération mulhousienne, puise une partie de ses besoins dans la nappe phréatique du fossé rhénan.

La capacité journalière reste faible. Il convient donc de préserver la qualité de la ressource eau. Les collectivités ont fait d'importants travaux en matière de collecte et de traitement des eaux usées.

Pour préserver le volume de prélèvement au milieu naturel, elles réalisent des diagnostics des ouvrages de captage et de production d'eau potable (réservoirs). Ces derniers révèlent quelque fois, et selon le réseau concerné, des défauts pouvant avoir un impact important sur la qualité de la ressource.

Un patrimoine paysager fragilisé en voie de reconquête avec des outils comme les GERplan, les trames verte et bleu (Scot), le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)...

Les paysages de nos vallées ont évolué en fonction de la mobilisation de la main d'œuvre par l'industrie locale. Ainsi, en période de pleine production textile, les habitants travaillaient davantage à l'usine qu'aux champs. Par contre, lors des périodes de moindre activité industrielle, la population allait à la reconquête des prairies et champs un temps délaissés, pour assurer leur survie. C'était l'époque de l'ouvrier-paysan, dont l'une des activités prenait le pas sur l'autre, selon les besoins des entreprises locales. L'époque où forêts, prairies, chaumes progressaient ou reculaient selon la pression démographique et économique.

Aujourd'hui nous souhaitons préserver nos paysages actuels. Des outils comme le GERplan et le Scot à travers les trames verte et bleu sont mis en place pour favoriser la reconquête du patrimoine paysager.

b. Le développement des énergies renouvelables

Les réflexions territoriales sur le développement des énergies renouvelables s'inscrivent dans la logique du document de territorialisation du Schéma Régional Climat Air Energie en Pays Thur Doller (menée à l'automne 2013 avec l'ADEME-Région), de l'avis du Conseil de Développement pour une transition énergétique du Pays Thur Doller (juin 2013) et de l'étude potentiel et développement des énergies renouvelables en Alsace menée par l'ADEME (mars 2016)¹.

Des ressources naturelles à valoriser pour développer les énergies renouvelables : bois, eau

Les ressources naturelles exploitées par le passé ne le sont plus suffisamment aujourd'hui ou mal.

Une énergie hydraulique très exploitée par le passé mais qui peine à se développer de nos jours

Hier, l'hydroélectricité a permis l'implantation et la croissance des entreprises notamment textiles. Aujourd'hui il s'agit de remettre en activité, de restaurer ce patrimoine voire de construire de nouveaux équipements plus respectueux des nouvelles normes et de la faune aquatique. Des microcentrales existent déjà (Cernay, Sewen, ...) avec une production de 3GWh/an¹. D'autres sont en projet (des études de faisabilité technico économique sont en cours) : Malmerspach, Sentheim, Burnhaupt-le-Bas, Vieux-Thann... Les investissements financiers à mobiliser restent très lourds (de 300 000 € à 600 000 €) et dépasser les contraintes administratives liées au droit d'eau en découragent plus d'un.

Une ressource bois énergie ayant un potentiel de développement encore important, mais difficilement mobilisable dans des secteurs montagneux et avec des acteurs locaux non fédérés. Son développement constitue un gisement d'emplois conséquent.

Hier, les scieries étaient présentes dans presque chaque village. Les techniques, les besoins, la croissance du marché au niveau international ont eu raison de ces installations familiales. Aujourd'hui, le bois coupé dans nos vallées est traité hors du territoire. Il est utilisé à la fois en bois d'œuvre et en bois-énergie.

Avec 70 % de couverture forestière, le bois énergie représente le plus gros potentiel d'énergie renouvelable du territoire (240 GWh produits par an pour un potentiel estimé à 291GWh/an²). Il représente également une source de main d'œuvre non délocalisable. A ce jour, nous comptons quelques exemples de chaufferies bois, notamment à Thann, Mollau, Bourbach-le-Bas, Cernay. Devant la multiplicité des acteurs en présence et afin d'optimiser au mieux la ressource du territoire à des coûts non prohibitifs, la filière bois-énergie aurait besoin d'être mieux structurée et accompagnée.

Des énergies solaire thermique et photovoltaïque existantes mais encore largement sous exploitées.

L'énergie solaire transforme le rayonnement solaire en électricité (photovoltaïque) ou en chaleur (thermique). L'électricité peut être consommée sur place (refuges, chalets de montagne) ou réinjectée dans le réseau électrique. La chaleur quant à elle, est uniquement consommée sur place. L'exposition solaire du territoire favorise l'utilisation de cette ressource renouvelable sur le bâti existant.

Au Pays Thur Doller, de nombreux particuliers en sont équipés ainsi que des collectivités : la salle polyvalente et l'école de Malmerspach, l'école élémentaire « Les Sources » à énergie positive de Burnhaupt-le-Haut, la mairie passive de Guewenheim, le centre hippique de Cernay, le parc photovoltaïque de l'entreprise Dupont de Nemours sur Cernay...

Des énergies renouvelables plus marginales sur le territoire

- **Une énergie géothermique embryonnaire, avec quelques rares réalisations, qui pourrait se développer dans le haut des vallées**
Certains établissements scolaires sont équipés de chauffage géothermique : l'école de Michelbach, l'école de Helstein à Thann.
- **La technique du puit canadien** : le centre périscolaire de Cernay est équipé de l'un des plus grands puits canadiens de France. Ce système permet de chauffer, climatiser et ventiler un bâtiment. L'air est renouvelé, ce qui évite la condensation et les moisissures.

¹ Source : Etude de potentiel et développement des Energies renouvelables en Alsace - ADEME 2016

² Source d'information CREA ALSACE/ASPA 13061402-TD

c. Un territoire engagé dans un plan climat-énergie territorial volontaire depuis 10 ans, avec des perspectives d'amélioration constantes

Le Pays Thur Doller est engagé dans un plan climat-énergie territorial volontaire depuis 2007. Avec le soutien de l'ADEME et de la Région Alsace puis Grand Est, il a pu mettre en œuvre de nombreuses actions, mener de nombreuses animations de sensibilisation des différents acteurs du territoire à la réduction de leurs consommations d'énergie, à la promotion de l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables, tout ceci dans l'objectif de faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre du territoire Thur Doller. Ont ainsi pu être réalisées diverses actions visant à favoriser la rénovation énergétique de l'habitat, à promouvoir les filières courtes en matière alimentaire, à favoriser l'usage des mobilités douces et alternatives à l'autosolisme... et, depuis 2016, à sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air.

Un patrimoine bâti ancien et énergivore, nécessitant des travaux de rénovation énergétique.

Les bâtiments mal isolés consomment beaucoup d'énergie. Pour lutter contre cette déperdition d'énergie et améliorer la qualité de l'air intérieur, le territoire a développé une plateforme de rénovation énergétique dans le cadre du programme régional OKTAVE et porte depuis 2009 un Espace Info Energie.

Un changement de consommation alimentaire favorable au milieu naturel (filières courtes).

L'alimentation est une source importante d'émissions de gaz à effet de serre. Cultiver des plantes, élever des animaux, préparer des aliments, les conserver, les emballer, les transporter puis les jeter consomment beaucoup d'énergie et d'eau. Faire attention à la manière dont on consomme et, de manière générale, privilégier des achats (à qualités égales) de production locale sont recommandés. C'est la raison pour laquelle le PETR soutient les actions favorisant la promotion des circuits courts. Les producteurs locaux, en vendant directement aux consommateurs, s'assurent une garantie de débouché à leurs productions. A l'inverse, cela permet aux particuliers de s'assurer de la provenance et de la qualité de leurs aliments. De manière générale, cela permet de maintenir une vie économique locale, de réduire le fret et de diminuer les quantités d'emballage. De nombreuses associations existent sur le territoire (ThurAmap, ACCESS, etc.) visant à sensibiliser les particuliers à consommer local : vente au panier, ferme-auberge, marchés traditionnels (à Cernay, Saint-Amarin, Masevaux, Moosch, Thann, Wattwiller), marchés paysans communaux (Aspach-le-Bas, Thann, Willer-sur-Thur, Aspach-Michelbach, Masevaux, magasins de producteurs au Parc de Wesserling, ...). Les agriculteurs locaux peinent même à satisfaire la demande.

La démarche Plan Climat est aujourd'hui bien installée sur le territoire du Pays Thur Doller et a été renforcée par la concrétisation des actions portées au titre de la labellisation « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) depuis 2015.

La dynamique initiée à travers le Plan Climat a permis de créer une véritable mobilisation des acteurs locaux. Le projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte » en constitue une nouvelle étape opérationnelle en permettant d'inscrire pleinement le territoire dans une démarche de "transition". Il fixe un cap, une ambition politique - qui permet de structurer, coordonner et accélérer les initiatives locales. L'enjeu pour le territoire apparaît multiple :

- contribuer à un mouvement national qui engage l'avenir du pays, dans le sillage de la loi sur la transition énergétique ;
- donner une feuille de route au Pays Thur Doller pour inscrire l'action dans le long terme ;
- proposer aux citoyens d'être un territoire d'expérimentation, et montrer par l'exemple, qu'il est possible d'apporter une réponse locale à nos besoins d'énergie ;
- apporter des moyens humains et financiers pour accélérer les actions et assurer des résultats concrets,
- promouvoir la croissance verte pour favoriser l'économie locale et les emplois d'avenir.

d. Des démarches énergétiques et écologiques innovantes

- L'entreprise PPC (Potasse et Produits Chimiques), située à Vieux-Thann et plus ancien site chimique de France (1808), est engagée, avec l'aide de la Région Grand Est, dans une démarche d'écologie industrielle. Certifiée ISO 50001 en 2014, l'usine a concrétisé en 2016 son projet de conversion vers une technologie sans mercure, dite à membrane : l'électrolyse à membrane. La production de chlore, activité essentielle de l'entreprise, se fait maintenant avec ce nouveau procédé, qui est à la fois plus propre, mais également moins consommateur d'énergie. De plus, en développant la récupération du brome dans les effluents des producteurs de produits chimiques, l'usine vise à obtenir 50% de ses besoins à partir des déchets de l'industrie. En installant également une oxydation thermique, les produits bromés sont brûlés tout en produisant de la vapeur pour les besoins du site (au lieu de les rejeter dans l'atmosphère). Avec le PETR du Pays Thur Doller, l'usine est engagée depuis 2015 dans une démarche de valorisation énergétique de son hydrogène fatal (coproduit fatal du chlore), tant sous la forme de carburant mobilité pour des véhicules fonctionnant à l'hydrogène que dans la démarche exploratoire de méthanation (production de méthane de synthèse à partir d'hydrogène et de CO2) portée avec GRDF.
- **Une étude, menée par GRDF et le PETR, est en cours sur l'opportunité économique d'implanter une station Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) sur le territoire.**
- **Un développement de la mobilité électrique avec l'implantation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et l'achat de véhicules électriques par les collectivités** (voitures et vélos à assistance électrique) est également en cours.
- **Réflexion territoriale sur l'implantation d'une unité de méthanisation dans le piémont.**
- **Préservation de la qualité de l'air extérieur**
Le fossé rhénan vaut à l'Alsace d'être positionnée dans une cuvette et de connaître des épisodes de pollution de l'air extérieur fréquents, en été comme en hiver. C'est aussi le cas de nos deux vallées, pour lesquelles ces phénomènes sont moins connus mais tout aussi importants. En effet, la qualité de l'air extérieur est dégradée au pays Thur Doller à cause de l'émission de particules fines PM10 liées à la mauvaise combustion du bois (benzo[a]pyrène).
57% des émissions de particules fines PM10 au pays Thur Doller proviennent du secteur résidentiel. C'est la plus grosse source d'émission de PM10 devant l'agriculture (19%), le transport routier (12%) et l'industrie (10%).³

Face à cet enjeu sanitaire, le PETR a décidé d'agir de deux manières complémentaires :

- en aidant financièrement les particuliers à remplacer leurs anciens appareils de chauffage au bois par des appareils plus performants (rendement énergétique...) et moins polluants (émission de particules faibles) ;
- en les sensibilisant aux bonnes pratiques de chauffage au bois (stockage et taux d'humidité du bois, tubage et ramonage de la cheminée, ...).

³ « Source d'information ASPA 15052901-ID » - 2013 (Atmo Grand Est).

3. Services à la population

La population est en attente de services adaptés à leurs besoins. Les services à la population concernent aussi bien le secteur enfant-jeunesse, que le tout public et les personnes âgées. Au Pays Thur Doller, le manque de services touche en particulier les populations fragilisées : les personnes âgées et les demandeurs d'emplois.

a. Certains services de base diminuent, d'autres se créent

Eloignement voire disparition progressive des services publics et des services au public, comme les banques, la Poste, ou encore la gendarmerie à terme.

Le développement d'internet, la réorganisation et les regroupements de ces dernières années ont transformé les services de proximité. Les services sociaux, par exemple, mutualisent leurs services dans les grandes villes comme Mulhouse, ce qui a pour effet de rendre plus difficile leur accès à une population fragilisée.

Un accompagnement social et des structures d'accueil de personnes âgées présentes sur le territoire mais insuffisantes.

Le territoire possède plusieurs structures d'accueil pour les personnes âgées, qui contribuent aussi au maintien de l'emploi local. Mais face à la demande, il faut attendre plusieurs mois pour y trouver une place (MARPA de la Doller, EHPAD à Masevaux, à Cernay, à Bitschwiller, à Moosch, à Oderen, à Thann). Ces équipements nécessitent des investissements lourds et permanents pour rester aux normes et offrir des conditions d'hébergement dignes. Des offres privées de résidence seniors tentent également de répondre aux besoins locaux.

Un secteur « enfance et jeunesse » dynamique.

Les communautés de communes ont mené des politiques extrêmement actives en faveur du secteur Enfance Jeunesse. Ainsi, on peut se prévaloir d'avoir une bonne offre en matière d'accueil périscolaire, de RAM (relais Assistante Maternelle), de Centre de Loisirs Sans Hébergement notamment. Des centres socio-culturels comme Créaliance à Burnhaupt-le-Haut, Sentheim et Masevaux, par exemple, assurent l'accueil des enfants. Les structures d'animations intercommunales n'ont plus à faire leurs preuves.

Une dynamique intercommunale attractive et des offres culturelles et de loisirs à la fois complémentaires et disparates mais coûteuses.

L'offre culturelle et de loisirs est plutôt conséquente et en moyenne équilibrée sur l'ensemble du territoire, même si le secteur de Masevaux ne dispose pas de médiathèque.

En équipements sportifs et de loisirs, le territoire compte : 4 piscines (Cernay, Thann, Wesserling, Masevaux) et divers complexes sportifs (Cernay, Thann, Masevaux, Burnhaupt-le-Haut, Fellingring, Moosch).

Un bon réseau d'associations culturelles, de médiathèques et de bibliothèques ainsi que de nombreuses salles culturelles dynamise le territoire (exemple : l'espace GRUN de Cernay, le Théâtre de Poche de Wesserling, le Relais culturel Pierre Schielé de Thann, le CAP à St Amarin...).

b. Un service de santé fragilisé

Un territoire qui doit faire face à la désertification médicale.

Les hauts de vallées sont identifiés en tant que désert médical. Le nombre de médecins encore en activité ne cesse de diminuer, et lors de leur départ à la retraite, ils ne trouvent pas de remplaçants, ni d'ailleurs pendant leur période de congé ou de maladie. Ce phénomène touche également la médecine spécialisée, avec une raréfaction de certaines spécialités qui ne se trouvent plus qu'en grande agglomération, lorsque leur carnet de patientèle n'est pas déjà saturé.

Le territoire dispose d'un hôpital avec blocs opératoires et maternité, mais depuis cet automne, le service des urgences est fermé. La constitution d'un groupement hospitalier avec l'hôpital de Mulhouse n'aura pas suffi à maintenir ce service 24h/24.

Certaines initiatives tentent de compenser ce recul de l'offre de service de santé, mais elles restent rares et fragiles. Signalons l'expérimentation de consultation en télé-médecine dans la haute Doller, à Oberbruck. Des initiatives publiques ou privées également en matière de regroupement de professionnels dans des lieux communs sont en cours de réflexion (maisons de santé, pôles multi-services...).

c. Des logements vieillissants

Une offre en logements qui n'est pas en adéquation avec les besoins de la population.

Le parc immobilier est constitué majoritairement de maisons ou pavillons individuels. Les logements de cœur de village sont souvent grands mais ne répondent plus aux attentes de leurs occupants, notamment en termes de confort thermique. Les logements pavillonnaires, qui se sont beaucoup développés après-guerre, avec un jardin plus ou moins spacieux, ont eux aussi des besoins en rénovation (thermique...). Dans les bourgs centre, où se situe l'essentiel de l'offre locative privée, le niveau de confort est faible, et même quelque fois relève de l'insalubrité. Ce parc n'offre pas assez de diversité pour accueillir toutes les franges de la population et pour toutes les étapes d'un parcours résidentiel. Ainsi, les jeunes, seuls ou en couple, migrent vers les villes et reviennent plus tard, avec des enfants. Les populations âgées, dont l'entretien du pavillon n'est plus possible, dont les escaliers constituent des obstacles à la vie quotidienne, recherchent des logements dans les bourgs centres ou les villes.

Un Programme Local de l'Habitat (PLH) a été mis en œuvre (ou est en cours de finalisation) dans chaque intercommunalité. Chacune pilote son programme en mettant l'accent sur ses spécificités (vacance, taille des logements, prix, ...). Ces PLH portent sur les parcs de logement, privés ou publics, sur la résorption de l'habitat indigne, sur la rénovation thermique (en lien avec la plateforme de rénovation énergétique OKTAVE par exemple), sur l'adaptation du logement, sur la mobilisation du foncier...

4. L'équilibre des territoires et des bourgs centres

Les bourgs centres sont des lieux de vie attractifs parce qu'ils proposent différents points d'intérêt : des services à la population, des commerces, des activités de loisirs et souvent un patrimoine remarquable. Pour préserver les bourgs centre, il s'agit, à travers l'aménagement du territoire, de maintenir l'équilibre entre ces différents éléments, notamment en assurant des conditions favorables au maintien et au développement de ces activités. Par ailleurs, la spécificité du territoire est que les bourgs centres (Thann, Masevaux et Saint-Amarin) sont tous situés en montagne et se sont initialement développés grâce à l'implantation des industries le long des cours d'eau. Ainsi, ces bourgs sont placés le long des voies principales de desserte des deux vallées : RN66 pour la Thur et RD466 pour la Doller.

a. Une mobilité difficile sur le territoire

Une mobilité saturée par le trafic routier

Les axes principaux de circulations des vallées sont denses voire saturés, malgré la mise en service d'un tram train Mulhouse-Thann-Kruth dans la vallée de la Thur. Il n'a pas permis d'inverser la répartition des flux en faveur du transport collectif. Le territoire tente de valoriser des offres alternatives pour diminuer le volume de circulation et le taux de pollution : utilisation de la mobilité douce, co-voiturage, voitures électriques, transports en commun... Les itinéraires et les pistes cyclables pour les courtes distances du domicile au travail doivent être privilégiés. Leurs accès ne sont pas toujours évidents. Il est par exemple difficile de traverser la RN66 à vélo (pas de piste cyclable, itinéraire coupé...).

Les migrations domicile-travail du fond des vallées vers les secteurs économiques du piémont et vers les agglomérations mulhousienne et bâloise est source de nuisances (gaz à effet de serre, bruit, particules fines, congestion des routes...). Cela est d'autant plus vrai dans la vallée de la Thur avec une densité de population plus importante et un trafic conséquent, tant en véhicules particuliers qu'en poids lourds.

Prenant appui sur l'existence d'une ligne TER en exploitation, un tram-train a été inauguré en décembre 2010, permettant de relier l'agglomération mulhousienne à la vallée de la Thur jusqu'à Thann. Des dessertes TER ont été maintenues entre l'arrière vallée et la gare de Mulhouse, ce qui permet d'avoir une offre en transport en commun relativement complète dans cette vallée.

Malgré cette offre « train » continuellement ajustée, la vallée de la Thur n'a pas renoué avec une circulation automobile fluide et la RN66 suscite de nombreuses insatisfactions de la part des usagers.

Des flux routiers disparates entre les deux vallées

Chaque vallée s'ouvre sur le piémont par une artère principale. C'est le lieu de passage d'une importante migration domicile-travail. L'artère de la Thur donne sur le col de Bussang, point de franchissement des Vosges de tout temps. L'artère de la Doller débouche au Ballon d'Alsace, mais il n'est pas un axe de transit contrairement à sa voisine. Le franchissement du Ballon n'est pas adapté aux gros véhicules et il est difficile d'accès en période hivernale.

Les axes transversaux se trouvent essentiellement sur le piémont et ils ne sont que peu desservis par des transports collectifs.

Des pistes cyclables domicile-travail moins exploitées que les pistes cyclables touristiques.

Un des axes de travail est d'agir sur les migrations internes à la vallée en proposant des alternatives et en incitant les habitants à utiliser d'autres modes de déplacement, comme le vélo, notamment pour les petits trajets. C'est l'un des axes développés dans le cadre du Plan Climat et soutenu fortement par le Conseil de Développement du Pays.

Les communes ont aménagé de nombreuses pistes cyclables et des itinéraires touristiques, principalement le long de la Thur et de la Doller. Toutefois, les déplacements professionnels et scolaires sur ces équipements restent limités. De plus, ces équipements qui sont présents en ville et en milieu rural, comportent quelques difficultés pour les utilisateurs, où à divers endroits la traversée est difficile à cause du trafic routier.

b. Des commerces de moins en moins présents dans les vallées

Une activité des bourgs centres réduite, comparée à l'offre commerciale aux alentours.

L'activité commerciale d'un territoire réside dans une alchimie délicate entre les zones commerciales en périphérie, proches des axes routiers et éloignées des transports publics et les centres bourgs qui concentrent un panel de services dit de proximité. Les zones commerciales doivent répondre à des besoins dits occasionnels alors que les bourgs répondent à des besoins quotidiens ou hebdomadaires. C'est le principe qui a d'ailleurs été arrêté dans le Schéma de Cohérence Territoriale.

Aujourd'hui, les zones commerciales attirent de plus en plus de petits commerces dans leurs galeries, délaissant les centres, où les locaux ne sont pas toujours adaptés à leur activité. D'autres commerces ferment boutique car ils n'ont pas su ou pu s'adapter aux nouvelles demandes de la clientèle et notamment s'approprier l'outil numérique. Le commerce local doit également faire à la concurrence du E-Commerce.

Regroupées sous « les Enseignes Thur Doller », une fédération nouvellement créée et regroupant quelque 300 membres, les associations de commerçants du territoire, ont élaboré un plan d'actions pour impulser une nouvelle dynamique et se former aux usages du numérique. Le PETR accompagne d'ailleurs ce mouvement dans le cadre de l'appel à candidature du FISAC déposé en janvier 2017. Les lauréats de cet appel à projet ne sont pas encore connus à ce jour.

Une volonté intercommunautaire d'équilibrer les commerces.

L'attractivité des bourgs centres repose aussi sur la qualité patrimoniale, architecturale et l'amélioration du cadre de vie. Autant d'atouts insuffisamment valorisés pour le moment. Les actions d'opérations collectives de modernisation (OCM), menées ces dix dernières années n'ont pas eu l'impact souhaité. L'équilibre des bourgs centres est important car si la dynamique s'affaïsse, les commerces et les autres services annexes se délocaliseront. Et des bourgs centres dévitalisés ne permettent plus de maintenir les populations en place.

III. ENJEUX DU TERRITOIRE

1. Bilan et enjeux du diagnostic économique et industriel

Il existe un tissu d'entreprises locales sur lequel le territoire peut se baser pour son développement. Mais il est important d'accompagner ces entreprises en proposant notamment une meilleure offre foncière, locative et de nouveaux équipements. Le développement économique exogène n'est pas en reste non plus, des entreprises s'intéressent à notre territoire. Une bonne communication sur les atouts du territoire, énergétique et innovant, est nécessaire.

Nos priorités

Axe 1 : Le développement économique et touristique du territoire

UNE ECONOMIE INDUSTRIELLE EN MUTATION

Les enjeux

→ Redynamiser le secteur économique

Les objectifs stratégiques et opérationnels

1.1. Accompagner et renforcer le développement économique du territoire et des entreprises

- Accompagner le développement des entreprises locales par :*
 - des actions de formation, d'information,
 - le développement du numérique,
 - le maintien des filières courtes.
 - le suivi et l'accompagnement des jeunes entreprises
- Développer et animer des produits immobiliers avec la mutation des bâtiments : réhabilitation de friches, aménagement de nouveaux équipements, gestion des pépinières et hôtels d'entreprises*
- Construire une offre foncière économique séduisante, attractive et équilibrée sur le territoire*
- Encourager la transition vers une nouvelle économie durable et de proximité : Méthodes de travail collaboratives, services de proximité, valorisation des ressources locales, économie sociale et solidaire*

1.2. Favoriser l'activité économique nouvelle et l'attractivité économique du territoire (assuré par le PETR)

- Service d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets*
- Mise en place d'une démarche de marketing territorial vers le monde économique*

2. Bilan et enjeux du diagnostic économique touristique

Le tourisme est un vecteur économique important. Le territoire a un fort potentiel touristique à valoriser en structurant les sites et les espaces (signalétique, restauration, aménagement du territoire...). L'offre doit également correspondre aux attentes des touristes. Pour cela, les prestataires doivent être sensibilisés et accompagnés pour adapter leurs produits (hébergement, offre touristique...). Valorisation du patrimoine et développement de l'offre touristique doivent aller de pair avec une stratégie de promotion du territoire. La marque Hautes-Vosges d'Alsace est notamment un atout pour valoriser le territoire et le massif-

Nos priorités

Axe 1 : Le développement économique et touristique du territoire

UN POTENTIEL TOURISTIQUE À VALORISER

Les enjeux

- Professionnaliser le secteur du tourisme pour créer de la richesse locale et des emplois
- Améliorer l'offre du territoire

Les objectifs stratégiques et opérationnels

1.3. Structurer les sites et les espaces touristiques en mettant l'accent sur les atouts patrimoniaux et environnementaux (structuration de chacun des sites, organisation des sites entre eux).

- Signalétique pour valoriser les portes d'entrée du territoire
- Aménagement du Territoire (ex : projet d'actions pour le Lac de Kruth...)
- Restauration de sites (ex : Collégiale de Thann, Château de l'Engelbourg...)
- Développement et promotion des atouts majeurs du territoire (Randonnée...)

1.4. Accompagner la mutation des prestataires touristiques au regard des nouveaux modes de consommation.

- Création de nouveaux produits touristiques et des offres combinées
- Amélioration de la qualité et de la diversité de l'offre des hébergements
- Amélioration de la qualité et de la diversité des prestations complémentaires (location de vélo/vtt à assistance électrique...)

1.5. Positionner le territoire en tant que destination écotouristique des Hautes Vosges d'Alsace grâce à une forte communication et grâce à une offre d'accueil éco-touristique de qualité.

- Mise en place d'un marketing territorial à travers la destination Hautes Vosges d'Alsace
- Organisation d'événementiels d'envergure

AFOM Economie et Tourisme

Thématiques	Atouts	Opportunité	Faiblesses	Menaces
Economie	EMPLOI : Un tissu dynamique et diversifié d'entreprises artisanales ou industrielles et quelques entreprises au rayonnement international.	==> Un pôle d'emploi majeur sur le territoire du Pays Thur Doller.	Les métiers ouvriers diminuent au profit des emplois très qualifiés. Manque de formations et d'emplois qualifiés pour les ouvriers du territoire.	==> Un des taux de chômage les plus importants d'Alsace. Migration de la population domicile-travail.
	AGRICULTURE : Le territoire présente de nombreuses ressources locales et savoir-faire locaux.	==> Des savoir-faire locaux qui renforcent la collaboration entre acteurs économiques tout en développant les solidarités et la cohésion sociale. Mieux capter une richesse provenant de l'intérieur (circuits-courts et consommation locale) et de l'extérieur du territoire (tourisme)	Les agriculteurs locaux peinent même à satisfaire la demande.	==> Si la quantité des produits locaux est insuffisante, les habitants risquent de favoriser de nouveau un mode de consommation moins local.
	OFFRE FONCIÈRE : Une offre foncière économique importante. Présence de quelques établissements industriels de qualité.	==> Maintien et développement des entreprises sur le territoire.	L'offre foncière se trouve principalement en plaine et dans le piémont.	==> Le manque d'équipements ou de services peut inciter les entreprises à se délocaliser.
	OFFRE LOCATIVE : Les anciennes friches permettent d'avoir une offre locative attractive.	==> Plus économique, ces espaces favorisent un cadre de vie agréable dans un milieu rural et attire des entreprises extérieures.	La réhabilitation de friches est coûteuse.	==> Le coût de la rénovation d'une friche peut parfois retarder l'arrivée des entreprises en attente de l'offre locative. Risque de ne plus s'installer sur le territoire.
Au Tourisme	FORT POTENTIEL TOURISTIQUE : attraits naturels, sites touristiques	==> Développement du tourisme et de l'éco-tourisme. Promouvoir le territoire à travers le marketing territorial.	Manque de visibilité sur le territoire	==> Par manque de visibilité, les touristes peuvent relayer une mauvaise image et ne pas venir ou revenir sur le territoire.
	HÉBERGEMENT : Des auberges et gîtes favorisant la proximité avec les habitants.	==> Communiquer sur la qualité des produits et une authenticité pour attirer le touriste.	Des hébergements limités qui ne répondent pas aux attentes des touristes.	==> Peu de séjours et du tourisme de passage. Les touristes ne consomment pas autant que souhaité sur le territoire.
	DESTINATION HAUTES VOSGES D'ALSACE : Une destination écotouristique qui valorise les attraits naturels, l'identité du territoire et le milieu montagnard.	==> Une stratégie de développement mise en place par trois communautés de communes et le Pays Thur Doller. Cette stratégie s'axe aussi sur un programme de formation et d'accompagnement des prestataires touristiques	Une stratégie touristique à l'échelle du pays est en cours de structuration, mais le travail partenarial n'est pas toujours évident. De plus, il existe toujours 3 Offices de Tourisme différents sur le territoire.	==> Si les trois communautés de communes n'arrivent pas à travailler conjointement alors la concurrence entre les territoires sera renforcée, et la visibilité du territoire en pâtira.

3. Bilan et enjeux du diagnostic environnement

Le passé industriel et agricole a laissé des traces qui rendent notre environnement actuel fragile. Malgré tout, la faune et la flore du territoire sont riches de diversités qu'il est nécessaire de préserver. De même, le territoire possède de multiples ressources naturelles peu ou mal exploitées et le potentiel de développement des énergies renouvelables reste important. La qualité des bâtis, le changement des habitudes au niveau local pour consommer

Nos priorités

Axe 2 : Accompagner la transition énergétique et écologique du territoire.

Les enjeux

- Préserver la reconquête de nos paysages dans un esprit de grande qualité
- Mieux gérer les espaces du territoire

Les objectifs stratégiques et opérationnels

1 Préserver le cadre de vie et les paysages.

- Soutenir une agriculture durable*
 - Elaboration d'un plan d'actions agricoles et paysagères
 - Plan alimentaire territorial
 - Soutien aux projets agricoles collectifs et raisonnés
- Veiller à un cadre bâti de qualité et favorisant le « vivre ensemble »*
 - Rénovation des centres anciens
 - Création d'éco-quartier
 - Préservation et valorisation du cadre bâti de montagne
- Intégrer les enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme*
 - Veiller à la mise en compatibilité optimale entre le Scot et les PLU
 - Inciter, proposer des (OAP) Orientations d'Aménagement et de Programmation qualitatives et durables
 - Prise en compte du GERPLAN dans l'élaboration des documents d'urbanisme généralisés
- Sensibiliser la population au respect de leur territoire, de leur patrimoine, de leurs ressources*

Compléter, renforcer, les actions d'information et de sensibilisation vis-à-vis des populations (scolaires, actifs, grand public, ...)

2 Reconquérir les qualités environnementales de nos ressources (énergies renouvelables)

- Énergie et climat : Valoriser les ressources naturelles par l'économie locale*

Pérenniser les actions visant à réduire les consommations énergétiques et à favoriser l'efficacité énergétique

Créer une filière bois (œuvre + énergie)

Rénover les microcentrales avec l'hydraulique

Equiper des bâtiments publics et industriels en énergie photovoltaïque
- Eau : préserver la ressource en eau
- Air : Diminuer les taux de particules fines (ex : fonds air pour remplacement de poêles, réduire le trafic routier...)*
- Sol : La gestion de nos pollutions et de nos déchets*
 - Rejets industriels propres (encourager l'écologie industrielle)
 - Rejets domestiques propres (encourager les mises aux normes ANC, optimiser le fonctionnement des STEP)
 - Restaurer la qualité écologique et fonction hydraulique des cours d'eau et zones humides
 - Résorber les sites pollués

moins d'énergie et émettre moins de pollution dans l'air (polluants atmosphériques et gaz à effet de serre) sont autant de points clés pour anticiper un développement harmonieux et soutenable des deux vallées et garantir ainsi une bonne qualité de vie à ses habitants.

AFOM Environnement

Thématiques	Atouts	Opportunité	Faiblesses	Menaces
Environnement	<p>PAYSAGES ET CADRE DE VIE: Un environnement, un cadre et une qualité de vie remarquables (paysages, biodiversité, ensoleillement...), confortés par la présence du Parc Naturel Régional et des zones Natura 2000.</p> <p>Un réseau associatif dynamique et des initiatives citoyennes qui fonctionnent : ACCES, les incroyables comestibles, ...</p>	<p>==> Les paysages et la biodiversité attirent un public touristique amoureux de la nature, qui privilégie des activités en plein air (randonnée...).</p>	<p>Des espaces modifiés par le passé industriel du territoire. Une pollution de l'air extérieur et des sols très présente. Des paysages qui se referment.</p>	<p>==> Un patrimoine paysager fragilisé et une biodiversité perturbée. La pollution de l'air extérieur est un fort enjeu sanitaire pour le territoire.</p>
	<p>ÉNERGIES RENOUVELABLES: Des ressources naturelles (bois, eau) suffisantes sur le territoire</p>	<p>==> Accompagner la transition écologique et énergétique. Baisser la consommation énergétique. Produire une énergie moins polluante. Développer la filière bois pour réduire les émissions de particules fines (impact écologique et financier).</p>	<p>Les EnR ne sont pas suffisamment exploitées. Beaucoup de bâtiments (habitat, activité...) sont énergivores. Les entreprises et les citoyens sont encore insuffisamment sensibilisés aux baisses de leurs consommations énergétiques</p>	<p>==> Manque de compétences techniques des artisans pour atteindre des performances énergétiques élevées. Moyens financiers importants pour les former convenablement. Renforcement de la dépendance énergétique. Manque de moyens humains pour accompagner les nécessaires changements de comportement liés à une vie plus sobre en énergie et en carbone (pour sensibiliser, réaliser des animations, porter des projets, accompagner les acteurs du territoire dans leurs projets,...)</p>

4. Bilan et enjeux du diagnostic concernant les services à la population

Le territoire fait face à une désertification médicale et à un éloignement des services publics et des services au public.

Les infrastructures existantes ne répondent plus aux besoins de la population, avec le risque que certaines personnes fragiles ne puissent plus se soigner facilement (comme les personnes âgées par exemple), notamment dans les zones éloignées comme les hauts de vallées. De plus, les logements vieillissants et le peu de variété dans l'offre de l'habitat encouragent les jeunes à se diriger vers des zones plus attractives comme Mulhouse. Pourtant,

Nos priorités

Axe 3 : L'adéquation des services aux besoins de la population

Les enjeux

- Restaurer des services de base pour une population fragilisée

Les objectifs stratégiques et opérationnels

3.1 SERVICES DE BASE

- 1 *Services publics :*
 - Maintenir des services publics sur le territoire
 - Anticiper et lutter contre l'éloignement des services publics du territoire
 - Le territoire peut proposer une offre d'hébergements pour accueillir ponctuellement différents services (accueil mutualisé) :
 - Le service scolaire primaire : adéquation entre investissements publics et maintien des classes
 - Le service sécurité et la protection civile (gendarmerie)
 - Les services sociaux (CPAM, CRAV, URSSAFF, ...)
- 2 *Accompagner la transition démographique du territoire :*
 - par des équipements et des services en faveur de nos aînés
 - par des services et équipements d'accueils en faveur des plus jeunes
 - création de crèches, **structures d'accueil périscolaire**, LEP lieu d'accueil enfants parents
 - création de services « à domicile »
 - améliorer leurs capacités d'accueil
 - professionnaliser leur personnel
- 3 *Rénover, réhabiliter les équipements pour maintenir une offre culturelle et de loisir de qualité*
 - Sports et loisirs (ex : Stade Henri Lang, Centre aquatique de Wesserling ...)
 - Culture

3.2. SANTÉ

- 1 *Santé : Anticiper et lutter contre la désertification médicale*
 - Création de maisons médicales
 - Amélioration du délai d'intervention des urgences

3 HABITAT

- 1 *Lutter contre l'habitat insalubre et la précarité*
 - Rénovation thermique. EIE et Plateforme Oktave
 - Restructuration des habitats anciens pour répondre aux besoins.
- 2 *Produire une offre de logement en adéquation avec les besoins de la population*
 - Inscrire la diversité des logements dans les PLH
 - Prendre en compte la mixité des formes d'habitat dans les documents d'urbanisme et de programmation
 - Sensibiliser les élus et les habitants à la nécessité de la diversité, tant en milieu urbain qu'en milieu rural.
 - Eco concevoir les logements
- 3 *Diminuer l'empreinte carbone liée à l'usage quotidien de l'habitat en habitant autrement*
 - Accès à de nouveaux produits (peinture, meubles, ménager, ..)
 - Sensibiliser sur les Ecogestes,

les communautés ont soutenu des projets dans le secteur « enfance et jeunesse », dans les équipements sportifs, de loisirs et associatifs qui affirment la dynamique du territoire.

AFOM Services à la population

Thématiques	Atouts	Opportunité	Faiblesses	Menaces
Services à la population	SANTÉ : Présence d'un centre hospitalier à Thann.	L'organisation sanitaire et de prévention doit être confortée et renforcée à l'échelle du Pays Thur Doller pour répondre aux besoins de tous, en développant notamment des maisons médicales regroupant plusieurs professionnels en complément de l'offre existante.	Désertification médicale : manque de professionnels, mauvaise répartition des centres médicaux, fermeture des urgences de Thann. Présence du SDIS et du SMUR de Mulhouse.	==> La diminution des services de proximité, incite les déplacements et favorise un départ des habitants vers des espaces urbains plus denses. Elle affecte l'identité locale et favorise la désintégration du tissu social.
	OFFRES CULTURELLES ET DE LOISIRS : un bon niveau d'équipements sur l'ensemble du territoire. Très forte dynamisme associatif et signature d'une charte d'initiative culturelle de la Région Alsace.	==> La qualité de l'offre culturelle et de loisirs renforce la cohésion sociale. Les habitants et les touristes se déplacent.	Des équipements coûteux parfois difficiles à entretenir.	==> Des équipements qui se dégradent si aucun entretien. La population se déplacera en dehors du territoire pour des activités.
	PERSONNES ÂGÉES : Un bon taux d'équipements pour l'accueil des personnes âgées en maisons d'accueil. Un fort soutien social pour le maintien à domicile.	==> Accompagner le vieillissement de la population en permettant le maintien à domicile des personnes âgées (demande sociale forte) tout en renforçant les structures d'accueil si le maintien à domicile est impossible. Un vivier d'emploi résidentiel à maintenir.	Equipements insuffisants par rapport aux taux de personnes âgées. Plusieurs mois d'attente pour avoir une place en accueil de soins.	==> Délocalisation des personnes âgées vers l'aire urbaine, si les équipements ne sont pas suffisants, ou si le personnel est non qualifié.
	ENFANT/JEUNESSE : Des locaux multi-accueil rénovés et actifs.	==> Maintenir les plus jeunes accompagnés de leurs parents sur le territoire.	Un territoire vieillissant et une fuite des jeunes sur le piémont ou hors du territoire. Améliorer les différents modes de garde des enfants.	==> Déséquilibre territorial des activités, des services et des populations sur les pôles urbains. <i>(vieillissement de la population des vallées, paupérisation, baisse du nombre de jeunes, perte de lien social...)</i>
	LOGEMENT : Une diversité de l'offre logement existante.	==> Des possibilités d'accueillir de grandes familles, d'aménager son habitat à sa convenance.	Certains logements insalubres et non conformes. De grands logements difficiles à aménager. Des frais importants pour les travaux d'aménagement : rénovation, isolation des maisons, réglementations...	==> Les personnes âgées quittent leurs logements pour des services médicaux. Les jeunes n'investissent pas dans des maisons avec trop de frais de rénovation. La taille des logements n'est pas adaptée aux besoins de la population.

5. Bilan et enjeux du diagnostic de la revitalisation des bourgs centres

Les zones commerciales concurrencent les bourgs centres. Les axes routiers principaux sont saturés. L'offre de transport en commun en fond de vallée et dans la vallée de la Doller est presque inexistante.

Face à la concurrence des zones commerciales des alentours, les bourgs centres doivent être capables d'offrir un panel de services et d'activités, attractifs, qualitatifs, diversifiés et accessibles.

Nos priorités

Axe 4 : Conforter les bourgs centres et veiller à un aménagement durable et équilibré du territoire

Les enjeux

- ➔ Favoriser un territoire et un aménagement cohérents en redynamisant les commerces et en facilitant l'accès grâce à une offre de transport doux.

Les objectifs stratégiques et opérationnels

1 MOBILITÉ

1 *Proposer de nouvelles conditions et infrastructures de déplacement des habitants pour faire face à la saturation du trafic routier.*

- Développer des infrastructures spécifiques et alternatives : pistes cyclables, bornes électriques, covoiturage (+ aires de stationnement)

2 *Favoriser l'usage des mobilités douces*

- Diffusion des offres, développement des offres et équipements

2 COMMERCES ET SERVICES

1 *Préserver l'offre commerciale, artisanale et de services et favoriser sa transition vers les nouveaux usages de consommations*

- S'inscrire dans des opérations globales et structurantes, comme le Fisac par exemple
- S'adapter à la transition numérique du commerce

2 *Renforcer l'attractivité touristique comme levier de développement des bourgs centres*

- Services aux touristes (ex : commerces produits locaux...)

3 *L'animation de la cité comme vecteur de dynamisation des bourgs centres.*

- Animation hebdomadaire (ex : maintenir les marchés)
- Animation annuelle

AFOM Équilibre des territoires et des bourgs centres

Thématiques	Atouts	Opportunité	Faiblesses	Menaces
L'équilibre des territoires et des bourgs centres	<p>MOBILITÉ : Présence d'un Tram-train et d'un TER dans la vallée de la Thur.</p> <p>Volonté de développer les modes de transport propres en CO2 (promotion des vélos et des véhicules électriques) et soutien financier de LEADER sur ce sujet.</p>	<p>==> Plateforme multimodale en début de vallée de la Doller à aménager.</p> <p>Existence d'un PDIE sur deux zones d'activités sur le Piémont de la vallée de la Thur.</p> <p>Deux opportunités pour coordonner des actions vélos et véhicules électriques à partir des piémonts des deux vallées.</p>	<p>L'espace étant contraint il existe peu d'infrastructures routières pour se déplacer dans les vallées. De plus, les déplacements sont dominés par la voiture ce qui rend l'accès aux fonds de vallées très difficile (goulot d'étranglement à Thann).</p> <p>Il existe un déséquilibre des transports collectifs entre les deux vallées et il n'existe pas de schéma de mobilité.</p> <p>De nombreux manques limitent le développement des mobilités alternatives (manque d'infrastructures cyclables et de bornes de recharge de véhicules électriques).</p>	<p>==> Une prépondérance de l'autosolisme par manque d'infrastructures spécifiques pour les alternatives de déplacement (aires de covoiturage et pistes cyclables).</p> <p>Nécessité d'implanter des bornes de recharge électrique si nous souhaitons développer la mobilité électrique.</p>
	<p>COMMERCES :</p> <p>Une structuration du réseau des commerçants du Pays Thur Doller : à travers l'association des Enseignes Thur Doller.</p> <p>Le Pays a mis en place une stratégie de formation à l'intégration du e-commerce sur le territoire.</p> <p>Patrimoine et qualité de vie : une volonté de préserver le patrimoine du territoire (traditionnel, industriel...).</p> <p>Des friches réhabilitées pour continuer à développer les bourg-centres.</p>	<p>==> Conforter le commerce au cœur des centres villes, quartiers et centres-bourgs dans une logique de maintien de leur vitalité et attractivité.</p> <p>Patrimoine : Une volonté de préserver le patrimoine du territoire (traditionnel, industriel...). LEADER peut soutenir financièrement la réhabilitation des bâtiments traditionnels ou du petit patrimoine rural.</p>	<p>Des commerces de proximités qui souffrent et qui peinent à trouver leur place dans les modes de consommation actuels.</p> <p>Un territoire qui subit la crise où les chiffres du chômage sont supérieurs à la moyenne départementale, dont une partie de l'économie dépend de centres de décisions extérieurs au territoire et dont les recettes du tourisme ne sont pas optimisées (peu de sites payants, manque d'hébergements).</p> <p>Une urbanisation récente lâche et consommatrice du foncier.</p>	<p>==> Baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales.</p>

IV. ÉTAT DES LIEUX DES DÉMARCHES EN COURS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL, DE COHÉSION SOCIALE ET D'ATTRACTIVITÉ

1. Présentation de la Stratégie de l'Etat sur le Pays Thur Doller

Le Pays Thur Doller reflète la diversité de territoires ruraux dans le Haut-Rhin . Malgré cette diversité géographique, les habitants du territoire ont fait le choix du vivre ensemble en pensant collectivement à l'avenir et en se donnant les moyens d'y parvenir. Ainsi, en 2014, les communautés de communes Vallée de la Doller et du Soultzbach, Vallée de Saint-Amarin et Thann-Cernay ont transformé leur syndicat mixte en pôle d'équilibre territorial et rural.

Le rôle de l'Etat est de promouvoir un développement endogène et exogène du Pays Thur Doller : il soutient prioritairement la restructuration et la redynamisation du territoire.

Stratégie de l'Etat

I La restructuration du territoire

Ce territoire au passé riche et à l'environnement remarquable mérite d'être mis en valeur.

Pour ce faire, il faut désimbriquer les fonctions résidentielles, productives et commerciales. A titre d'exemple, les industries chimiques de Thann sont enclavées entre l'agglomération, la route nationale très fréquentée et la voie ferrée. En 2014, une convention entre l'Etat, les entreprises et les collectivités locales a été mise en œuvre pour le financement du délaissement de plusieurs maisons à proximité du site.

Plus globalement, il faut réaffirmer un maillage cohérent du territoire avec les pôles majeurs de Thann et Cernay regroupant les services principaux et les pôles secondaires de Masevaux et Saint-Amarin en haut des vallées.

Pour conforter Masevaux et Saint-Amarin en pôles secondaires, il faut tout particulièrement maintenir voir renforcer les équipements que sont les écoles, les commerces et les services de santé. A titre d'exemple, depuis 2015, l'hôpital de Thann a fusionné avec le groupe hospitalier Mulhouse Sud Alsace. Cette mutualisation a permis le maintien de la maternité. Par ailleurs, l'Etat a ouvert en 2015 une maison de services au public dans un village de la haute vallée de Thann (Fellingring). Il encourage également l'ouverture de maisons médicales regroupant plusieurs professionnels et permettant d'attirer de jeunes médecins. Il apparaît également nécessaire de développer le parc locatif afin d'attirer les jeunes ménages.

En 2016, l'Etat a soutenu la qualité des équipements sur le territoire en cofinçant des investissements publics à hauteur de 451 623,30 € par le fonds de soutien à l'investissement local et de 351 347,75 € par la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Les pôles de Thann, Cernay, Masevaux et Saint-Amarin ne peuvent pleinement jouer leur rôle que s'ils sont interconnectés entre eux.

Des modes de transports alternatifs ont ainsi été développés pour diminuer l'engorgement problématique des vallées. A Thann, la ligne TER qui passe par Cernay est doublée depuis 2011 par le tram-train mulhousien dont la déserte s'achève dans le dernier village de la vallée. Par ailleurs, une déclaration d'utilité publique a été prise en 2008 puis renouvelée en 2012 pour construire une déviation entre les communes de Birschwiller-les-Thann et Willer-sur-Thur afin de fluidifier le trafic sur une portion toujours très encombrée.

La structuration du territoire par un maillage communal cohérent est une condition nécessaire mais non suffisante à son développement. Le territoire doit également être redynamisé par des actions qui optimisent son potentiel.

II La redynamisation du territoire

1- Stratégie de l'Etat

La création d'emploi est la première des priorités pour redonner du dynamisme au territoire. Ainsi le plan de revitalisation Sud Alsace Mulhouse aide à la création d'emplois dans l'industrie. La présence d'une maison de l'emploi et de la formation à Vieux-Thann permet également de soutenir des projets bien implantés sur le territoire. Le fonds national d'aménagement et de développement du territoire a subventionné l'un de ces projets en 2016. De même, le fonds de soutien à l'insertion locale a subventionné en 2016 la création d'une pépinière d'entreprises par la communauté de communes de Thann-Cernay. Cette pépinière regroupe des entreprises en lien avec le bâtiment dont notamment l'écoconstruction et les énergies renouvelables.

L'Etat soutient par ailleurs la promotion du tourisme de longue durée. Cela implique de renouveler l'offre touristique avec notamment le développement du tourisme de mémoire lié à la grande guerre, du tourisme de sport d'hiver avec les infrastructures nécessaires pour produire de la neige artificielle et du tourisme en lien avec le patrimoine industriel. Ainsi, en 2016, l'Etat a soutenu par le fonds national d'aménagement du territoire la mise en valeur de deux sites touristiques au cœur des Vosges ainsi que le projet de création du premier historial franco-allemand de la Grande Guerre au Hartmannswillerkopf.

Une dynamique se met en place autour des pôles d'excellences ruraux. Trois projets du territoire en bénéficient : le pôle numérique de Haute Alsace qui vise à apporter du très haut débit par câble dans la vallée de Masevaux, le pôle d'excellence rural visant à réaliser un réseau de gîtes d'étapes en montagne sur l'ensemble du pays Thur-Doller et le pôle d'excellence rural interdépartemental sur le tourisme de mémoire lié à la guerre de 14-18.

2. Dispositifs, plans d'actions et conventions en cours

Le présent contrat de ruralité a pris appui sur les stratégies retenues dans le cadre des démarches déjà en cours.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Lors de la structuration du Pays en 2003, les élus du territoire ont porté leur choix sur la création d'un Syndicat Mixte fermé afin d'anticiper l'élaboration d'un Scot qui était en discussion. Le transfert de compétences des Communautés de Communes vers le Syndicat Mixte a été acté par l'arrêté préfectoral du 2007-313-16 du 9 novembre 2007 portant approbation de la dissolution du syndicat intercommunal du schéma directeur des vallées de la Thur et de la Doller ainsi que de la modification de l'article 3 des statuts du syndicat mixte du Pays Thur Doller par l'extension des compétences à l'élaboration, l'approbation, la révision, la modification et le suivi d'un schéma de cohérence territoriale.

La délibération sur la prescription du SCoT et les modalités de concertation a été prise le 25 janvier 2008. Le SCoT a été approuvé le 18 mars 2014. Il comprend également un DAC, Document d'Aménagement Commercial.

Le SCoT a été élaboré autour des axes prioritaires suivants :

- Assurer un maillage territorial cohérent des vallées à la plaine
- Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources locales
- Développer la proximité des usages et améliorer le cadre de vie
- Répondre aux besoins d'accueil et favoriser un urbanisme à la fois sobre en énergie et de qualité
- Mener une politique ambitieuse et anticipatrice sur les questions de ressources et de risques

Ce travail, long et conséquent, qui a nécessité près de 70 réunions entre 2010 et 2014 a fait des émules quant à la nécessité de la prise en compte des problématiques d'urbanisme à une échelle supra communale, deux Communautés de Communes s'étant lancées dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Plan Climat-Energie Territorial

Le Pays Thur Doller est engagé dans un plan climat-énergie territorial volontaire depuis 2007. Avec le soutien de l'ADEME et de la Région Alsace puis Grand Est, il a pu mener de nombreuses animations et actions de sensibilisation des différents acteurs du territoire à la réduction de leurs consommations d'énergie, à la promotion de l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables, tout ceci dans l'objectif de faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre du territoire Thur Doller.

L'action du Pays prend appui sur les engagements signés par les communes et les communautés de communes et sur le réseau d'élus référents climat renouvelés à chaque échéance municipale, à raison d'un par collectivité du territoire.

Pour compléter son action de manière opérationnelle auprès des habitants du territoire, le PETR (en partenariat avec l'ADEME et la Région) s'est doté des outils suivants :

- Un Espace Info Energie depuis 2009,
- Une plateforme territoriale de rénovation énergétique des maisons individuelles développée en partenariat avec l'ADEME et la Région Grand Est, sous le nom d'OKTAVE depuis 2015.

Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Le 9 février 2015, le Pays Thur Doller a été labélisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. Des premières conventions ont été signées avec la Ministre de l'Environnement, Mme Ségolène Royal, le 13 novembre 2015 pour un montant de 500.000€. Une seconde convention a été signée le 17 décembre 2016 pour un montant complémentaire de 1.500.000€.

Cette labellisation est portée par le PETR et vient financer les actions de 27 collectivités du territoire :

- Projet innovant de valorisation d'hydrogène fatale de l'entreprise de PPC, dans le cadre du projet HYcologie (projet pour lequel le PETR du Pays Thur Doller était également lauréat de l'appel à projet « Territoires à Hydrogène »),
- Modernisation de l'éclairage public par l'installation de lampes LED,
- Acquisition de véhicules, vélos et installation de bornes de recharge électriques,
- Aménagement de pistes cyclables,
- Création d'aires de covoiturage,
- Déploiements de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur des sites de montagne isolés,
- Développement de la filière bois-énergie,
- Préservation de la qualité de l'air extérieur,
- Rénovation énergétique niveau BBC de bâtiments publics,
- Restructuration des systèmes de ventilation et de chauffage d'une piscine intercommunale,
- Financement des formations d'artisans à la performance thermique du bâti,
- Remplacement des outils de désherbage à moteur par un troupeau de chèvres,
- Mise en place de jardins pédagogiques.

Au total, sur les presque 40 projets portés par les collectivités du pays Thur Doller, ce sont près de 4 millions d'euros qui vont être dépensés pour investir dans l'économie locale.

Territoire à Hydrogène et Economie circulaire

En octobre 2016, le territoire a obtenu sa labellisation comme Territoire à Hydrogène. Cette labellisation est une reconnaissance du travail actuellement en cours avec l'entreprise PPC, située sur le territoire, pour valoriser énergétiquement sa production d'hydrogène fatal. L'entreprise et le PETR ont également répondu conjointement (et été retenus) à un appel à projets ADEME-Région Grand Est sur l'économie circulaire en juin 2016.

Programme européen LEADER 2014-2020

Pour la seconde période consécutive le Pays Thur Doller a candidaté à l'appel à projet LEADER et a été retenu en octobre 2015.

La stratégie 2014-2020 du GAL Thur Doller « Un éco-territoire pour entreprendre et bien vivre » s'est appuyée sur les principaux enjeux du territoire suivants :

- Maintenir et créer des emplois grâce à une nouvelle économie rurale ;
- Faciliter l'innovation et la coopération entre les entreprises et la structuration de nouvelles filières basées sur l'utilisation des ressources locales ;
- Renforcer la visibilité et l'attractivité du territoire;
- Maintenir la qualité et le cadre de vie du territoire ;
- Miser sur la triple performance économique, écologique et énergétique.

Elle s'organise en 3 axes traduits en 3 fiches-action différentes.

Axe 1 : Un territoire qui se tourne vers une nouvelle économie durable et de proximité

- Développer et valoriser les ressources locales
- Construire un nouveau modèle économique rural
- Encourager des méthodes de travail collaboratives
- Maintenir les services de proximité pour conserver la population en place et attirer de nouveaux habitants

Axe 2 : Un territoire qui impulse une nouvelle dynamique touristique et renforce son attractivité

- Impulser de nouvelles stratégies touristiques territoriales
- Développer une offre touristique variée et de qualité

- Renforcer l'attractivité du territoire (auprès des touristes et des habitants)

Axe 3 : Un territoire en mutations écologique et énergétique

- Intensifier la transition énergétique du territoire
- Favoriser la transition écologique du territoire
- Maintenir la qualité et le cadre de vie du territoire

Le territoire a signé la convention le 1^{er} septembre 2016 et est doté d'une enveloppe financière de 1.159.000 millions d'euros pour l'ensemble du programme.

Sur la programmation LEADER 2009-2015, ce sont 1.137.500€ qui ont été alloués pour une centaine de projets.

Pôles d'Excellence Rurale

- Le territoire Thur Doller a été retenu à trois reprises pour des projets dans le cadre des Pôles d'Excellence Rurale :
 - Communauté de Communes de la Vallée de la Doller pour la réalisation d'un pôle numérique à Dolleren
 - Communauté de Communes de la Vallée de Saint Amarin pour la restructuration de la friche de Wesserling en Espace d'Entreprises
 - Pays Thur Doller pour la création d'un réseau de gîtes d'étape en montagne

Plan de gestion de l'espace rural et périurbain – GERPlans

Depuis une quinzaine d'année, les trois communautés de communes mettent en œuvre des actions visant à préserver, valoriser les paysages, vergers et l'espace rural d'une manière générale. Cette démarche a été initiée et accompagnée par le Conseil Départemental du Haut Rhin. Chaque intercommunalité a élaboré un diagnostic territorial puis un programme d'actions, en concertation avec les partenaires et acteurs locaux.

Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspi et Economie circulaire

En 2015, le SMTC (Syndicat Mixte Thann Cernay) et le SMICTOM de la Zone sous-vosgienne (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères d'Etueffont) ont tous deux été labellisés « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspi ». Ce sont ainsi les 2/3 du territoire Thur Doller qui sont engagés dans une démarche de réduction des déchets et d'amélioration du tri.

Le tri en Thur Doller en chiffres :

- bio déchets collectés en 2015 : 64kg/hab.
- ordures ménagère résiduelles collectées en 2015 : 94kg/hab.

Illustration des actions engagées :

- Action n°1 – Création d'une brigade d'ambassadeurs de la prévention et du tri seniors
- Action n°2 – Campagne de suivis de collectes et de contrôle de terrain
- Action n°3 – Campagne de sensibilisation et de régularisation au porte à porte
- En parallèle, la Maison de l'Emploi et de la Formation a été retenue pour la mise en œuvre d'un projet d'Economie circulaire sur le thème des déchets
- Action n°4 – Campagne d'information et de sensibilisation au porte à porte dans le cadre de la mise en place de conteneurs enterrés
- Action n°5 – Réalisation d'une campagne de caractérisation sur ordures ménagères
- Action n°6 – Questionnaire à destination des ménages
- Action n°7 – Réalisation d'une étude d'opportunités et de potentialités déchets et matières des entreprises
- Action n°8 – Développement d'une démarche dédiée d'écologie industrielle et d'économie circulaire à l'échelle du territoire Thur-Doller

Action développement économique intercommunal

En regard à la situation économique du territoire, le Pays Thur Doller a décidé de mettre en place une stratégie de développement économique cohérente, adoptée en juin 2006 par les 4 communautés de communes. Cette stratégie de développement économique était basée sur des axes de développement par filières et un dispositif global d'appui à la création et au développement d'activité. Cette stratégie a porté ses fruits par la concrétisation de 3 espaces à vocation économique : le Pôle ENR à Cernay, La Source à Dolleren et l'Espace entreprises à Wesserling.

Un nouveau schéma d'organisation économique a été élaboré en 2015 en concertation avec les communautés de communes, le PETR Pays Thur Doller et la Maison de l'Emploi du Pays Thur Doller. Tous ces acteurs travaillent aussi en partenariat avec les acteurs de l'économie et de l'emploi Formation.

Cette stratégie se décline en trois axes principaux :

AXE 1 : Promouvoir et accueillir des nouvelles activités économiques

AXE 2 : Animer le tissu économique local

AXE 3 : Développer l'emploi et l'employabilité des citoyens

Il est demandé au Pays de :

Soutenir la création-reprise d'entreprises ;

- Soutenir la création-reprise d'entreprises ;
 - Soutenir les entreprises en animant le réseau des pépinières, en développant les réseaux d'entreprises et en facilitant des projets de coopération entre entreprises ;
 - Elaborer une stratégie marketing et mettre en place une promotion des offres publiques à vocation économique du territoire ;
 - Etudier les évolutions économiques du territoire.

Dynamique commerciale et proximité Thur Doller

Le PETR avec la toute jeune fédération des « Enseignes Thur Doller » a candidaté à l'appel à projet FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce). Le dépôt du dossier a été fait fin janvier 2017. Le programme porte sur trois enjeux :

- ENJEU 1 : Accompagner les entreprises de proximité dans leurs adaptations au commerce de demain
- ENJEU 2 : Dynamiser et pérenniser la dynamique collective
- ENJEU 3 : Renforcer l'attractivité de la ville de Masevaux comme centralité de la Vallée de la Doller

Il est proposé de les mettre en œuvre selon le plan d'action suivant :

- Favoriser la structuration des entreprises
- Développer le professionnalisme
- Développer une offre de services innovants
- Améliorer l'offre commerciale
- Coordonner les acteurs et animations
- Evaluer les opérations

Les acteurs locaux espèrent fortement trouver soutien à leur projet pour redynamiser les bourges centres de Thur Doller et impulser un souffle à l'économie commerciale locale.

Conseil de Développement

Le conseil de développement n'est pas une démarche comme celles décrites ci-dessus, mais son action menée sans interruption depuis 2002 mérite d'être soulignée.

La mobilisation de la société civile aux côtés du Pays depuis 2002 a permis l'enrichissement mutuel des acteurs du territoire. Participer aux travaux d'un conseil de développement est un acte citoyen au service de son territoire. Une vingtaine d'avis a été adopté par cette assemblée composée de 80 personnes.

L'assemblée a presque été totalement recomposée lors du dernier renouvellement qui a eu lieu fin 2014. Une dizaine de groupes de travail planche actuellement sur des sujets aussi variés que le commerce, les transports, la

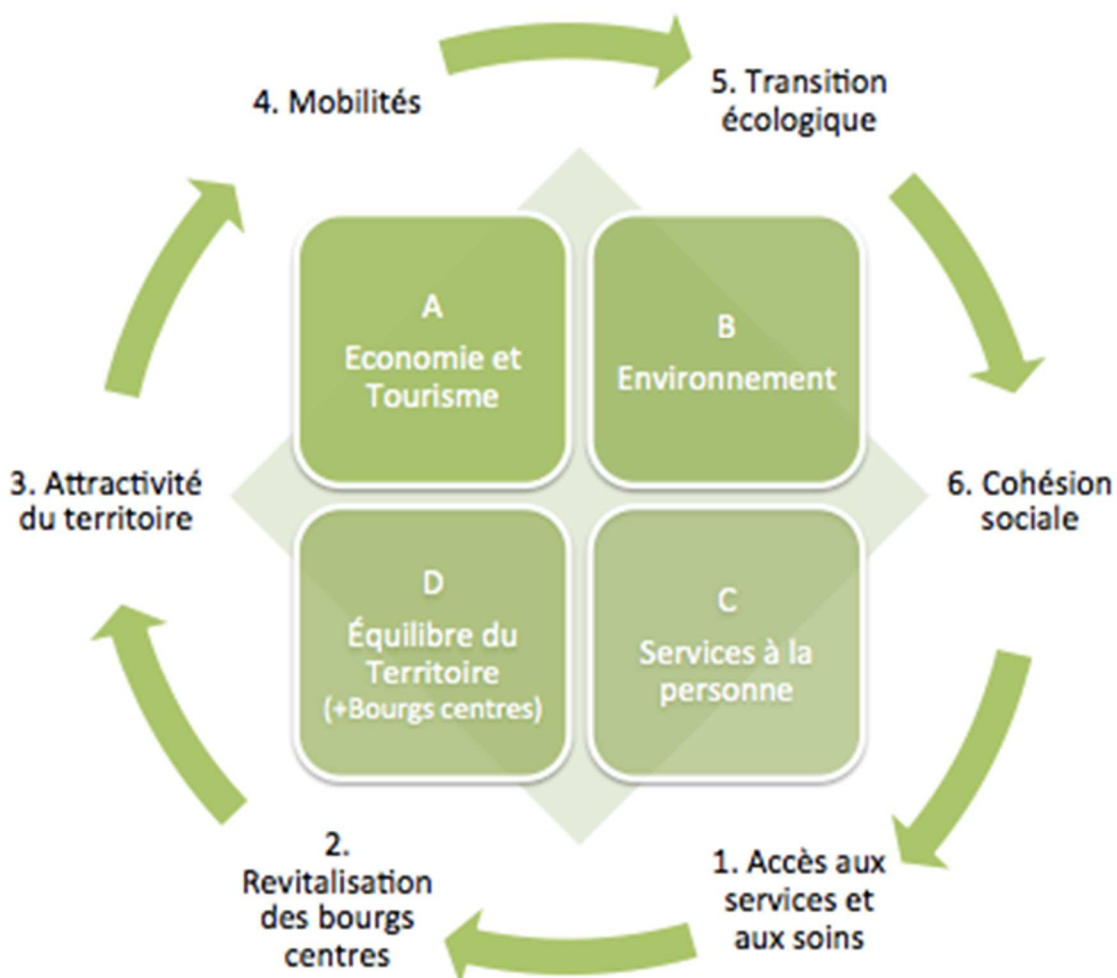
culture, les bornes électriques ou la mobilité douce.

V. OBJECTIFS ET PROJETS D' ACTIONS

1- LE PROGRAMME D' ACTIONS THUR DOLLER

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit **des objectifs** avec 4 axes qui représentent les 6 thématiques prioritaires du contrat de ruralité.

Les 4 axes du territoire représentent les 6 volets du contrat de ruralité



Objectifs	Action N°	Projet d'actions	Maitre d'ouvrage	Calendrier prévisionnel	Chiffrage total HT estimatif	Cofinancement ETAT demandé en Euros	%	1- Accès aux services et aux soins	2-Revitalisation des bourgs centres	3- Attractivité du territoire	4- Mobilités	5- Transition écologique	6- Cohésion sociale
AXE 1 : Economie et Tourisme													
1.1 Accompagner et renforcer le développement économique du territoire et des entreprises	1	Aménagement du Parc de Malmerspach (signalétique, liaisons douces, espaces verts...)	Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin	2017	100 000,00 €	35 000,00 €	35%			X			
	2	Réhabilitation des locaux ECS aux espaces d'entreprises de Wesserling	Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin	2017	150 000,00 €	52 500,00 €	35%			X			
	3	Signalétique à l'échelle de la vallée de Saint-Amarin	Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin	2018	225 000,00 €	78 750,00 €	35%			X			
	4	Création d'espaces de co-working à la Source	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	2018	5 000,00 €	1 500,00 €	30%			X			
	5	Développement de séminaires d'entreprise à la Source	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	2017-2019	12 000,00 €	3 600,00 €	40%			X			X
	6	Organisation de conférences à la Source	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	2017-2019	11 000,00 €	3 300,00 €	30%			X			X
	7	Accompagnement à la transmission d'entreprises	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	2018-2019	23 500,00 €	- €	0%		X	X			
1.2. Favoriser l'activité économique nouvelle et l'attractivité économique du territoire	8	Etude de faisabilité et d'aménagement de la zae rue d'Aspach à CERNAY	Communauté de Communes de Thann-Cernay	2017	40 000,00 €	16 000,00 €	40%			X	X		
	9	Achat et réhabilitation de foncier économique	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	2018-2019	4 455 000,00 €	1 336 500,00 €	30%		X	X		X	
	10	Création d'une pépinière d'entreprises en avant-vallée	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	2018-2022	2 073 000,00 €	829 200,00 €	40%			X			
	11	Point conseil mutualisé création, reprise et implantation d'activités	PETR du Pays Thur Doller	2017-2018	11 000,00 €	3 300,00 €	30%		X	X			
	12	Parcours numérique des entreprises	PETR du Pays Thur Doller	2017-2018	36 000,00 €	10 800,00 €	30%		X	X			
	13	Marketing territorial	PETR du Pays Thur Doller	2017-2018	30 000,00 €	9 000,00 €	30%			X			

Objectifs	Action N°	Projet d'actions	Maitre d'ouvrage	Calendrier prévisionnel	Chiffrage total HT estimatif	Cofinancement ETAT demandé en Euros	%	1- Accès aux services et aux soins	2-Revitalisation des bourgs centres	3- Attractivité du territoire	4- Mobilités	5- Transition écologique	6- Cohésion sociale
1.3. Structurer les sites et les espaces touristiques en mettant l'accent sur les atouts patrimoniaux et environnementaux	14	Installation d'une borne d'infomation Interactive à Burnhaupt-le-Haut	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	2018	18 000,00 €	5 400,00 €	30%			X			
	15	Reconversion d'une piste de ski en Bike-Parc au Schlumpf	Dolleren	2019	50 000,00 €	15 000,00 €	30%			X			
	16	Rénovation du circuit des crèches de Masevaux	Masevaux	2019	15 000,00 €	- €	0%			X			
	17	Signalétique du Vallon du Silberthal	Communauté de Communes de Thann-Cernay	2017	6 000,00 €	2 400,00 €	40%			X	X		
	18	Signalétique de la route des vins	Communauté de Communes de Thann-Cernay	2017-2018	15 000,00 €	6 000,00 €	40%			X	X		
	19	Réaménagement des espaces intérieurs de l'Abri mémoire d'Uffholtz	Communauté de Communes de Thann-Cernay	2017	72 000,00 €	28 800,00 €	40%	X		X			
	20	Restructuration des locaux de l'office de tourisme à Thann	Communauté de Communes de Thann-Cernay	2018-2019	30 000,00 €	12 000,00 €	40%	X	X	X			
	21	Renouvellement des chalets de Noel (Tranche 1)	Communauté de Communes de Thann-Cernay	2017	50 000,00 €	10 000,00 €	20%		X	X			
		Renouvellement des chalets de Noel (Tranche 2)	Communauté de Communes de Thann-Cernay	2018		10 000,00 €	20%		X	X			
	22	Valoriser la patrimoine touristique de Thann	Thann	2017	290 000,00 €	192 000,00 €	66%		X	X			
		Valoriser la patrimoine touristique de Thann	Thann	2018	1 027 500,00 €	102 750,00 €	10%		X	X			
		Valoriser la patrimoine touristique de Thann	Thann	2019-2020	1 095 110,00 €	219 022,00 €	20%		X	X			
	23	Renaturer et restaurer le Patrimoine du Lac de Kruth-Wildenstein - Tranche 1	Syndicat Mixte du Lac de Kruth-Wildenstein	2017	142 000,00 €	18 400,00 €	40%			X			
		Renaturer et restaurer le Patrimoine du Lac de Kruth-Wildenstein Tranche - 2	Syndicat Mixte du Lac de Kruth-Wildenstein	2017-2019		26 400,00 €	40%			X			
		Renaturer et restaurer le Patrimoine du Lac de Kruth-Wildenstein Tranche - 3	Syndicat Mixte du Lac de Kruth-Wildenstein	2018		12 000,00 €	40%			X			
	24	Développer des activités touristiques multi-saisons au Lac de Kruth-Wildenstein - Tranche 1	Syndicat Mixte du Lac de Kruth-Wildenstein	2017	230 600,00 €	60 000,00 €	30%			X			
		Développer des activités touristiques multi-saisons au Lac de Kruth-Wildenstein - Tranche 2	Syndicat Mixte du Lac de Kruth-Wildenstein	2018		9 180,00 €	30%			X			

Objectifs	Action N°	Projet d'actions	Maitre d'ouvrage	Calendrier prévisionnel	Chiffrage total HT estimatif	Cofinancement ETAT demandé en Euros	%	1- Accès aux services et aux soins	2-Revitalisation des bourgs centres	3- Attractivité du territoire	4- Mobilités	5- Transition écologique	6- Cohésion sociale
1.3. Structurer les sites et les espaces touristiques en mettant l'accent sur les atouts patrimoniaux et environnementaux	25	Valoriser les atouts patrimoniaux du Lac de Kruth-Wildenstein - Tranche 1	Syndicat Mixte du Lac de Kruth-Wildenstein	2017	39 000,00 €	7 600,00 €	40%			X			
		Valoriser les atouts patrimoniaux du Lac de Kruth-Wildenstein - Tranche 2	Syndicat Mixte du Lac de Kruth-Wildenstein	2018-2019		8 000,00 €	40%			X			
	26	Maîtriser la fréquentation et la circulation des visiteurs pour assurer un meilleur accueil au Lac de Kruth-Wildenstein - Tranche 1	Syndicat Mixte du Lac de Kruth-Wildenstein	2017-2019	200 000,00 €	72 000,00 €	40%			X			
		Maîtriser la fréquentation et la circulation des visiteurs pour assurer un meilleur accueil au Lac de Kruth-Wildenstein - Tranche 2	Syndicat Mixte du Lac de Kruth-Wildenstein	2018		8 000,00 €	40%			X			
	27	Développement des activités de pleine nature en complément de la période "neige" - Création d'un bike park au départ du site du Markstein-Grand Ballon et d'une maison de site	Syndicat Mixte du Markstein-Grand Ballon	2020	2 400 000,00 €	640 000,00 €	27%			X			
	28	Aménagement du Château pour replacer l'écomusée de Wesserling dans son contexte et organiser un cheminement cohérent	Association de gestion du Parc de Wesserling	2017-2020	2 500 000,00 €	500 000,00 €	20%			X			
	29	Réhabilitation des gares et développement du Train Thur Doller Alsace	Train Thur Doller Alsace	2017-2019	400 000,00 €	- €	0%			X			
1.4. Accompagner la mutation des prestataires touristiques au regard des nouveaux modes de consommation.	30	Mutation des centres de vacances en centre d'accueil de groupe : centre du torrent	Centre du Torrent	2018-2019	918 500,00 €	150 000,00 €	16%			X			X
	31	Création d'une aire d'accueil de camping-cars	Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin	2017	30 000,00 €	9 000,00 €	30%			X			
	32	Développer ou accompagner la mise en place d'un établissement hôtelier de haut standing - Tranche 1	Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin	2017	684 000,00 €	240 000,00 €	40%			X			
		Développer ou accompagner la mise en place d'un établissement hôtelier de haut standing - Tranche 2	Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin	2018		33 600,00 €	40%			X			
1.5. Positionner le territoire en tant que destination écotouristique des Hautes Vosges d'Alsace par une mise en place d'une forte communication, d'une offre d'accueil écotouristique de qualité	33	Structuration des activités de nature par le développement d'itinéraires de découverte ECOtouristique (mode de déplacement doux)	Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin	2017-2018	94 000,00 €	19 000,00 €	20%			X			
	34	Acquisition de matériel HVA (expo, point docs...)	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	2017-2018	5 000,00 €	- €	0%			X			
	35	Création des conditions de raccordement au réseau ferré national	Communauté de Communes de Thann-Cernay	2017-2018	850 000,00 €		34%			X	X		X
Total AXE 1 : Economie et Tourisme					18 333 210,00 €	4 796 002,00 €	26%	2	10	44	4	1	4

Objectifs	Action N°	Projet d'actions	Maitre d'ouvrage	Calendrier prévisionnel	Chiffrage total HT estimatif	Cofinancement ETAT demandé en Euros	%	1- Accès aux services et aux soins	2-Revitalisation des bourgs centres	3- Attractivité du territoire	4- Mobilités	5- Transition écologique	6- Cohésion sociale
AXE 2 : Ecologie et Energies (environnement)													
2.1. Préserver le cadre de vie et de paysages	36	Création d'une coopérative de producteurs locaux avec drive	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	2018-2019	1 046 000,00 €	313 800,00 €	30%		X	X			X
	37	GERPLAN	Toutes les communes	2020	72 000,00 €	- €	0%			X			
2.2 Reconquérir les qualités environnementales de nos ressources	38	Développer des interconnexions de réseaux pour la sécurisation d'approvisionnement	Communauté de Communes de Thann-Cernay	2018	1 000 000,00 €	400 000,00 €	40%	X				X	
	39	Résorber la vulnérabilité des ressources et systèmes d'alimentation (renouvellement du réseau et puits du Nonnenbruch)	Communauté de Communes de Thann-Cernay	2018-2019	1 500 000,00 €	600 000,00 €	40%	X				X	
	40	Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et rationalisation des sources	Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin	2018-2020	2 700 000,00 €	400 000,00 €	15%	X				X	
	41	Mise en place d'une installation photovoltaïque sur une ancienne friche industrielle	Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin	2018-2019	235 000,00 €	82 250,00 €	35%					X	
	42	Dépollution, désamiantage et restructuration (y compris démolition partielle) d'une ancienne friche industrielle (Interglass à Malmerspach)	Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin	2017-2018	400 000,00 €	160 000,00 €	40%			X			
	43	Remise en service d'une microcentrale hydroélectrique	Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin	2018-2019	400 000,00 €	140 000,00 €	35%						X
2.3. Préserver la qualité de l'air	44	Préservation de la qualité de l'air par l'amélioration de la filière bois-bûche-énergie	PETR du Pays Thur Doller	2019-2020	236 000,00 €	100 000,00 €	42%			X		X	
Total AXE 2 : Ecologie et Energies (environnement)					7 589 000,00 €	2 196 050,00 €	29%	3	1	4	0	6	1

Objectifs	Action N°	Projet d'actions	Maitre d'ouvrage	Calendrier prévisionnel	Chiffage total HT estimatif	Cofinancement ETAT demandé en Euros	%	1- Accès aux services et aux soins	2-Revitalisation des bourgs centres	3- Attractivité du territoire	4- Mobilités	5- Transition écologique	6- Cohésion sociale	
Axe 3 : Services à la personne														
3.1. Services de base : Améliorer l'efficacité et l'implantation des services classiques	45	Construction d'une structure d'accueil périscolaire à Lauw	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	2017-2018	879 321,00 €	208 645,00 €	24%	X					X	
	46	Construction d'une structure d'accueil périscolaire à Burnhaupt-le-Bas	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	2018/2019	711 000,00 €	150 000,00 €	21%	X					X	
	47	Travaux d'aménagements multi accueil Farandole à Cernay	Communauté de Communes de Thann-Cernay	2017	75 000,00 €	30 000,00 €	40%	X	X				X	
	48	Travaux d'aménagements du nouveau local du RAM à Thann	Communauté de Communes de Thann-Cernay	2017-2018	50 000,00 €	20 000,00 €	40%	X	X				X	
	49	Rénover le Relais Culturel Régional Pierre Schiele	Communauté de Communes de Thann-Cernay	2017	400 000,00 €	160 000,00 €	40%	X	X	X				
	50	Restructuration /Construction de la Gendarmerie de Burnhaupt-le-Haut	Burnhaupt le Haut	2018-2019	2 448 418,00 €	367 262,70 €	15%	X		X				X
	51	Rénovation du complexe sportif Henri Lang - Tranche 1	Thann	2017	240 000,00 €	40 000,00 €	20%	X	X				X	X
		Rénovation du complexe sportif Henri Lang - Tranche 2	Thann	2018	330 000,00 €	264 000,00 €	80%	X	X				X	X
52	Résorption d'une zone blanche en téléphonie mobile : création d'un Site (équipement passif)	Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin	2017	139 000,00 €	20 970,00 €	15%			X					
3.2.Santé : Anticiper et lutter contre la désertification médicale	53	Maison médicale en amont de la vallée de la Thur	Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin	2018	1 000 000,00 €	150 000,00 €	15%	X	X	X				
	54	Création d'un pole médical et de proximité - Wattwiller	Wattwiller	2017-2018	400 000,00 €	100 000,00 €	25%	X	X				X	
	55	Création d'une maison médicale à Saint-Amarin	Saint Amarin	2017-2018	500 000,00 €	75 000,00 €	15%	X	X	X				
3.3. Habitat : Lutter contre l'habitat insalubre et la précarité ; Produire une offre de logement en adéquation ; Diminuer l'empreinte carbone liée à l'usage quotidien de l'habitat	56	Création de locaux adaptés pour les chantiers d'insertion dans la vallée de Saint Amarin	Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin	2017	240 000,00 €	96 000,00 €	40%			X			X	
	57	Création d'un écoquartier	Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin	2019	790 595,00 €	355 767,00 €	45%		X		X	X		
	58	Requalification de friches industrielles pour la création de nouveaux logements	Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin	2019-2020	1 500 000,00 €	525 000,00 €	35%		X					
Total Axe 3 : Services à la personne					9 703 334,00 €	2 562 644,70 €	26%	11	10	6	1	3	9	

Objectifs	Action N°	Projet d'actions	Maitre d'ouvrage	Calendrier prévisionnel	Chiffrage total HT estimatif	Cofinancement ETAT demandé en Euros	%	1- Accès aux services et aux soins	2-Revitalisation des bourgs centres	3- Attractivité du territoire	4- Mobilités	5- Transition écologique	6- Cohésion sociale
Axe 4 : Equilibre du Territoire													
4.1.1. Mobilité : Proposer de nouvelles conditions et infrastructures de déplacement des habitants pour faire face à la saturation du trafic routier.	59	Mobilité Electrique - Déploiement de bornes de recharge électrique "automobile" sur le territoire Thur Doller	PETR du Pays Thur Doller	2017-2020	120 000,00 €	50 000,00 €	42%		X	X	X	X	
4.1.2. Mobilité : Favoriser l'usage des mobilités douces	60	Aménagement d'un giratoire et d'une piste cyclable favorisant l'accès au Parc d'Activité de Thann Cernay	Communauté de Communes de Thann-Cernay	2017	500 000,00 €	200 000,00 €	40%			X	X		
	61	Aire de stationnement mutualisé Gare/Piscine Wesserling	Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin	2018-2019	132 000,00 €	19 800,00 €	15%	X			X		
	62	Création d'une plateforme multimodale en gare de Thann	Thann	2018-2019	200 000,00 €	120 000,00 €	80%	X	X	X	X	X	X
4.2.1. Commerces et Services : Préserver l'offre commerciale, artisanale et de services et favoriser sa transition vers les nouveaux usages de consommations	63	Création d'une signalétique commerciale directionnelle	Masevaux	2017-2018	25 000,00 €	10 000,00 €	20%	X	X	X	X		
	64	Traiter la problématique des cellules vides dans le bourg centre de Saint-Amarin	Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin	2018	200 000,00 €	70 000,00 €	35%	X	X	X			
	65	Création d'une plate-forme e-commerce local	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	2018	32 000,00 €	9 600,00 €	30%		X	X			
4.2.3. Commerces et Services : L'animation de la cité comme vecteur de dynamisation des bourgs centres.	66	Renovation et modernisation des commerces (aides directes aux entreprises)	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	2017-2018	150 000,00 €	45 000,00 €	30%	X	X	X	X	X	X
	67	Opération de fidélisation de la clientèle (carte Services +)	Asso commerçants Doller	2017-2019	27 278,00 €	8 184,00 €	30%		X	X			
	68	Création d'un parking en centre-ville	Masevaux	2018-2019	50 000,00 €	10 000,00 €	20%	X	X	X	X		
	69	Modernisation et aménagement du marché extérieur de Masevaux (place des alliés)	Masevaux	2018-2019	500 000,00 €	100 000,00 €	20%	X	X	X	X		
Total Axe 4 : Equilibre du Territoire					1 936 278,00 €	642 584,00 €	33%	7	9	10	8	3	2
Total des 4 axes					37 561 822,00 €	10 197 280,70 €	27%	23	30	64	13	13	16

2- LES MOYENS FINANCIERS

A. Engagement de l'Etat

L'Etat approuve les orientations et les objectifs définis par le présent contrat et participera au cofinancement de certaines actions du plan pluriannuels, en cohérence avec les interventions des collectivités, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours à la DETR, au FNADT, au FSIL,...(sous réserve de validation des crédits en Loi de finances, de leur délégation et des instructions d'application relatives au FSIL).

Ces interventions seront précisées dans chaque convention annuelle, pendant la durée du contrat.

Par ailleurs, le PETR du Pays Thur Doller et ses composantes ainsi que les maîtres d'ouvrage d'opérations mobiliseront des moyens propres.

Une convention de financement est à établir annuellement afin de formaliser les engagements de l'ensemble des partenaires au contrat.

Établie chaque année lorsque les budgets des financeurs sont validés et délégués, cette convention expose les types de financements, les formes de l'apport, la source et le montant des crédits à mobiliser pour chacune des actions nécessitant un financement.

Il est entendu que les actions inscrites dans le contrat n'ont pas systématiquement toutes vocation à être soutenues financièrement par l'ensemble des cofinanceurs, État y compris.

B. Engagement de partenariat de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe Caisse des Dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que connaît le pays.

Le Groupe souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires :

1. **la transition territoriale**, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
2. **la transition écologique et énergétique**, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
3. **la transition numérique**, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
4. **la transition démographique**, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La Caisse des dépôts peut intervenir selon différentes modalités :

- **Prêts long terme sur Fonds d'épargne**, pour favoriser la réalisation de projets de territoire, en particulier la rénovation thermique des bâtiments publics ;
- Consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale.
- **Mobilisation des ressources internes** du groupe Caisse des Dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité amont des projets ;
- **Investissement en fonds propres** dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire ;

Elle assure notamment pour le compte de l'Etat

- L'animation nationale du réseau des Maisons de services au public
- La gestion du financement des dispositifs TEPCV
- La gestion financière et opérationnelle ainsi que le cofinancement du fonds dédié aux PTCE.

Selon l'avancement des actions et après instruction des sollicitations qui lui seront adressées, la Caisse des Dépôts pourra mettre à disposition du projet de contrat de ruralité des ressources financières, sur fonds propres ou fonds d'épargne, et d'ingénierie, dans le respect des règles de la commande publique, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées. Les modalités de chaque intervention seront précisées, après accord explicite de la Caisse des dépôts, dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres-d'ouvrage concernés.

Plus particulièrement, la Caisse des Dépôts pourra mobiliser, en appui du présent contrat de ruralité, les dispositifs suivants :

- Conventions « centres bourgs de demain » pour la revitalisation des centres-bourgs,
- Accompagnement méthodologique de Mairie-conseils
- Co-financement d'ingénieries

C. La participation du Département et de la Région

Département du Haut Rhin

La signature du Contrat par le Département du Haut-Rhin n'entraîne aucune obligation contractuelle pour ce dernier.

La participation financière du Département du Haut-Rhin évoquée dans les fiches-action n°19, 20, 22, 49 et 51 est informelle. Il s'agit d'un fléchage d'engagements financiers déjà pris par le Département au titre du Contrat de Territoire de Vie Thur-Doller 2014-2019.

Chaque aide fléchée demeure conditionnée au respect des règles et délais spécifiquement prévus par les règles contractuelles de ce dispositif. A défaut, le porteur de projet concerné ne saurait se prévaloir d'aucune obligation financière du Département à son égard.

Région Grand Est

La Région Grand Est pourra participer au cofinancement des projets retenus dans le contrat de ruralité, par la mobilisation des dispositifs, crédits et lignes budgétaires à leur disposition.

Les demandes de financement formulées par les porteurs de projets respecteront les procédures propres à la collectivité.

VI. MODALITÉS DE PILOTAGE ET PARTENAIRES DU CONTRAT

1. La gouvernance

Le **comité de pilotage**, devra réunir les porteurs du contrat et y associer les partenaires.

Composition :

- les représentants de l'Etat,
- les représentants des collectivités signataires du Contrat
- ainsi que la Région Grand Est et le Département du Haut-Rhin.

Son rôle : assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat et de l'évaluation des actions.

Le rythme des réunions adoptera un rythme trimestriel

2. L'ingénierie mobilisée

La composition de l'équipe projet intercommunale : elle sera composée des agents du PETR et des intercommunalités du territoire, sous la coordination générale de la directrice du PETR.

- Les directeurs des EPCI
- Les agents de développement en charge des différents projets (EPCI et PETR), dont les noms figurent sur chaque fiche action
- Les services de l'Etat (en Sous-Préfecture, la DDT, ..)

La mise à disposition de cette équipe se fera en articulation avec les dispositifs déjà existants sur le territoire (LEADER, TEPCV, ...)

Cette ingénierie sera réunira au sein d'un comité technique autant de fois que de besoin, mais à minima une fois par trimestre afin de préparer les réunions du comité de pilotage et de rendre compte de l'état d'avancement du contrat de ruralité.

Le comité technique sera complété, le cas échéant, par d'autres partenaires associés aux projets comme l'Ademe, L'ARS, ou les territoires voisins.

3. L'organisation mobilisée par l'État pour l'accompagnement, la mise en œuvre et le suivi

Le sous-préfet référent à la ruralité assure la coordination avec le niveau régional (Préfecture de région – Secrétariat général pour les affaires régionales).

En tant que référent des dispositifs dédiés à la ruralité, il tient informé le PETR signataire du contrat, des nouvelles dispositions en faveur de la ruralité qui seront déployées au niveau gouvernemental tout au long de la durée du contrat.

4. La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Modalités d'association des habitants et des acteurs de la société civile au processus d'élaboration et de suivi des actions du contrat.

- Le contrat de ruralité fera l'objet d'informations par le biais des journaux locaux et des différents moyens de communication à la disposition des équipes (site internet, facebook, ...)
- Un point sera également présenté dans les différents conseils de communautés après les comités de pilotage.
- Le conseil de développement sera régulièrement informé de la mise en œuvre du contrat de ruralité. Le projet du territoire a d'ailleurs déjà fait l'objet d'une présentation au Bureau du Conseil de Développement.
- Chaque porteur de projet devra lui aussi veiller, à communiquer sur les opérations réalisées

VII. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat. Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

VIII. LA DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat entre en vigueur le 19 juin 2017
Il porte sur la période 2017 – 2020 (4 années budgétaires).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

IX. MODIFICATION DU CONTRAT

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

Signature

Contrat établi le 19 juin 2017 à Masevaux (68290)

Signataires (nom, fonction/titre)

ANNEXES